

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL**  
**DU 29 SEPTEMBRE 2014, 19h30, A LA CASSINE**

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Désignation du chef de groupe UDC
4. Approbation des procès-verbaux de la séance du 16 juin 2014
  - a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 16 juin 2014
  - b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 16 juin 2014
5. Postulats
  - a. Développement et vote du postulat : Pour un Jumelage de Collombey-Muraz
  - b. Développement et vote du postulat du groupe PLR : Pour une égalité de traitement des villages
  - c. Développement et vote du postulat : Label « Commune en santé »
  - d. Développement et vote du postulat du groupe PDC : Horaire scolaire du cycle d'orientation des Perraires
6. Interpellations
  - a. Interpellation de l'ADG concernant les décharges de notre commune
  - b. Interpellation du PLR : Quelles conclusions tirer du recalage du projet Chablais Agglo ?
7. Informations de l'Exécutif
8. Questions
9. Divers

**PV MOT A MOT DE LA SEANCE PLENIERE**  
**DU CONSEIL GENERAL**  
**DU 29 SEPTEMBRE 2014**

**1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux**

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Mesdames et Messieurs de la presse et du public, je vous souhaite la bienvenue. J'ouvre la séance du Conseil général de Collombey-Muraz, du 29 septembre 2014. Le Conseil général a été convoqué par courrier individuel du 3 septembre 2014, doit dans le délai de 15 jours, voulu par notre Règlement. Les séances du Conseil général étant publiques, la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour aux piliers publics, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal. Je dois excuser ce soir, pour le Conseil général, M. Jérôme Vannay et M. Damien Vannay. Je cède maintenant la parole à Samuel Rouiller pour l'appel nominatif des conseillers généraux et vous prie de répondre « présent » à l'appel de votre nom.

**Intervention de M. Samuel Rouiller :** Bonsoir

Angst Stéphane	Présent
Auchère Chervaz Véronique	Présente
Bétrisey Nicole	Présente
Borgeaud Jacques	Présent
Clay Robert	Présent
Clerc Laurent	Présent
Corminboeuf Laurent	Présent
Cottet Pascal	Présent
Cottet Véronique	Présente
Cretton Nathalie	Présente
Delaloye Gilles	Présent
Delarze Madeleine	Présente
Fontannaz Bertrand	Présent
Gay Bernard	Présent
Gex-Fabry Alexis	Présent
Gex-Fabry Romain	Présent
Hohenauer Maryline	Présente
Joris Guillaume	Présent
Kamerzin Raymond	Présent
Kilchenmann Jürg	Présent
Knubel Natercia	Présent
Kunz Reto	Présent
Lattion Eric	Présent
Mariaux Joël	Présent
Moerch Philippe	Présent
Morisod David	Présent
Norton Anne-Lise	Présente
Parvex Romain	Présent
Perret Cédric	Présent

Rhyner Roger	Présent
Rouiller Jean-Pierre	Présent
Rouiller Samuel	Présent
Sallin Didier	Présent
Schmid Daniel	Présent
Schönmann Alain	Présent
Sotillo José	Présent
Turin Alexis	Présent
Turin Pierre	Présent
Valvona Alain	Présent
Vannay Damien	Excusé
Vannay Jérôme	Excusé
Vieux Cédric	Présent
Vieux Edgar	Présent
Vuille Côme	Présent
Zürcher Cédric	Présent

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Le décompte fait état de 42 conseillers généraux. Le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Je vous fais part d'un certain nombre de communications :

- Guillaume Vanay a démissionné du Conseil général. Je le remercie pour tout le travail accompli, notamment en tant que chef de groupe. Raymond Kamerzin a accepté de le remplacer au sein du Conseil général. Je lui souhaite la bienvenue en tant que conseiller général.
- Le Président de la commission ad hoc sur la réorganisation du système salarial communal a indiqué au Bureau que sa commission ne pouvait pas tenir les délais fixés pour présenter un rapport lors de la séance plénière de ce soir. En effet, il n'a pas été possible d'obtenir toutes les réponses des personnes et administrations communales, en vacances durant l'été, pour établir un rapport. Il a donc demandé une prolongation de délai jusqu'au printemps. Le Bureau a accédé à sa requête jugeant qu'il était préférable d'obtenir un rapport exhaustif après une enquête complète.
- Le Conseil d'Etat a homologué le règlement sur la gestion des déchets de la commune. Pour rappel, ce règlement régit la gestion, soit la limitation, le tri, la collecte, le transport, la valorisation et le traitement des déchets sur le territoire de la commune et s'applique à tous les détenteurs de déchets.
- Les séances du Conseil général qui se tiennent au printemps et en automne ont pour but principal de traiter les interventions des conseillers généraux.
- Le Bureau a maintenu la séance de ce soir, quand bien même le rapport de la commission ad hoc sur la réorganisation du système salarial communal ne sera pas présenté, afin de ne pas reporter les divers postulats et interpellations à la séance de décembre qui pourrait être d'une certaine durée compte tenu du fait que ce sera la première fois que le budget sera adopté rubrique par rubrique.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, vu que nous avons un nouveau conseiller général, je tiens à rappeler certaines règles : Un conseiller général qui désire prendre la parole, s'annonce au Président. Il s'exprime dès qu'il en a reçu l'autorisation. Il faut utiliser le micro et le faire depuis sa place en se levant, sauf pour M. Philippe Moerch et pour ce soir, Maryline Hohenauer qui a un petit problème de hanche. Il faut s'annoncer avant de parler. Si vous intervenez, non pas à titre personnel, mais compte tenu d'une fonction particulière, par exemple : chef de groupe, rapporteur, etc., il faut l'indiquer également. Lors d'une votation, les conseillers généraux s'expriment en levant bien-haut le bulletin de vote et ce, jusqu'à ce que je demande de baisser le bras. Ceci afin d'aider les scrutateurs.

Avez-vous des questions ou des remarques particulières à formuler ? Ce n'est pas le cas, je passe sans plus attendre au point 2 de l'ordre du jour.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** L'ordre du jour comporte neuf points. Il est actuellement affiché au beamer et vous l'avez reçu. Avez-vous des observations ou des oppositions à formuler ? Ce n'est pas le cas, de facto l'ordre du jour est accepté tel que présenté. Je vous remercie. Sans plus attendre, je passe au point 3 de l'ordre du jour.

## 3. Désignation du chef de groupe UDC

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je rappelle qu'en vertu de l'art. 1 al. 4 de notre Règlement, chaque groupe politique désigne son porte-parole, chef de groupe, pour la période législative. Le chef de groupe de l'UDC a démissionné. Aussi, je prie un membre de ce groupe politique de désigner un nouveau chef de groupe et de nous le présenter.

**Intervention de M. Stéphane Angst :** Alors Stéphane Angst pour l'UDC. Comme dit au préalable par notre Président, on a désigné Raymond Kamerzin que je vais vous présenter : il a 54 ans, il est marié et père de famille, il réside à Muraz, il est conseiller de vente Mercedes chez « Larag » à Monthey, il est motivé par le bien-être des citoyens de Collombey-Muraz et par le développement de notre commune. Pour ce qui est de ses engagements politiques, il est membre de la commission scolaire et de la commission du droit de cité. Il est aussi membre du conseil de fondation du home de Collombey-Muraz, délégué de l'ARPAJ du Chablais et Président de la section UDC de la commune.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je vous remercie. Quelqu'un voudrait-il s'exprimer ? Je félicite Raymond Kamerzin et lui souhaite un plein succès dans cette fonction.

Nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

## 4. Approbation des procès-verbaux de la séance du 16 juin 2014

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Il y a deux procès-verbaux à approuver ce soir. Le procès-verbal mot à mot et le procès-verbal décisionnel. Je remercie l'administration communale et Samuel Rouiller pour la rédaction des procès-verbaux.

S'agissant du procès-verbal mot à mot de la séance du 16 juin 2014, j'invite les membres du Conseil général qui auraient des remarques ou des observations à s'exprimer. Je vous rappelle que si vous avez trouvé des fautes d'orthographe ou de syntaxe, vous pouvez sans autre les communiquer à notre secrétaire. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Ce n'est pas le cas, je demande au scrutateur de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot à mot de la séance du 16 juin 2014, sont priés de se manifester en levant la main. Merci, vous pouvez baisser le bras. Refus ? Abstention ? Je vous remercie, le procès-verbal mot à mot est accepté à l'unanimité.

S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 16 juin 2014, je donne la parole à l'assemblée. Y a-t-il des remarques concernant ce PV ? Ce n'est pas le cas, je considère que dans les faits, il est accepté. Je vous remercie. Et voilà, les procès-verbaux ont été approuvés, nous pouvons passer au point 5 de l'ordre du jour.

## 5. Postulats

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Comme indiqué dans l'ordre du jour, nous allons traiter quatre postulats ce soir. Le Bureau les a examinés sous l'angle de l'art. 32 du Règlement. Il les a jugés recevables, raison pour laquelle ils sont soumis au plenum ce soir. Nous allons procéder de la manière suivante : parole au dépositaire, ouverture de la discussion générale, si le postulat n'est pas combattu par le conseil municipal ou par un conseiller général, le premier signataire et le représentant du conseil municipal ont seul le droit de prendre la parole. Le vote. Et si le Conseil général accepte de prendre en considération le postulat, l'affaire est transmise au Conseil municipal qui doit faire une étude et déposer un rapport avec des propositions dans un délai d'une année.

Je passe au postulat N°1 : « pour un jumelage de Collombey-Muraz ». Je demande au premier signataire de nous présenter le postulat.

a. Développement et vote du postulat : Pour un Jumelage de Collombey-Muraz

**Intervention de M. Côme Vuille :** Côme Vuille. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues, je ne vais pas relire ici tout le postulat, mais simplement en relever les points principaux. Ce postulat vise simplement à faire une étude qui permet d'évaluer l'opportunité de jumeler notre commune de Collombey-Muraz. Nous avons la chance d'avoir plusieurs communes voisines qui sont jumelées et qui paraissent contentes de ce jumelage. Un jumelage, c'est l'ouverture à l'autre, c'est l'échange, c'est la convivialité. C'est également un plus pour l'image de la commune, pour ses sociétés locales et aussi pour les élèves de nos écoles. Bien entendu, un jumelage fonctionne à deux, et l'expérience dépend donc du partenaire et de l'engagement de la collectivité publique des sociétés locales et de la population. Pour être clair, ce postulat ne vise pas à la mise en place immédiate d'un jumelage. Au contraire, il incite d'abord à une prise de renseignements, la procédure, l'impact financier estimé, l'intérêt des partenaires, etc... et une évaluation quant à son potentiel. Le Conseil municipal nous a indiqué dans son programme de législature qu'il voulait améliorer l'image de notre commune, ce que les auteurs de ce postulat partagent. L'étude de cette question pourrait fournir une piste intéressante, c'est pourquoi nous vous invitons donc à soutenir ce postulat. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci M. Vuille. J'ouvre la discussion générale et donne la parole tout d'abord aux chefs de groupes, puis à l'assemblée. Un chef de groupe désire-t-il s'exprimer ?

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière et soutient pleinement ce postulat qui permettrait à notre commune des échanges, à coup sûr, profitables à tous les niveaux. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Mme Cretton.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Nathalie Cretton pour l'ADG. Nous acceptons d'entrer en matière, tout en restant très attentifs aux conséquences financières qui en découleront.

**Intervention de M. Raymond Kamerzin :** Raymond Kamerzin, chef de groupe UDC. Je laisse la parole à Stéphane Angst pour ce postulat.

**Intervention de M. Stéphane Angst :** Alors Stéphane Angst pour l'UDC. Alors nous trouvons l'idée de ce jumelage aussi très objective et constructive mais, malheureusement un peu mal placé, à notre avis, dans le temps compte tenu de notre situation financière. En effet, on entend dire que la pérennité de notre camp de ski est menacée à cause de ces coûts, donc nous voyons mal comment allouer encore un budget au sujet de cet éventuel jumelage. C'est pour ça que, malheureusement, nous n'allons pas soutenir ce postulat ce soir.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Quelqu'un d'autre désire s'exprimer dans la salle ? Je passe donc la parole au Conseil municipal pour savoir s'il combat le postulat ou non.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Le Conseil municipal ne combat pas le postulat.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Y a-t-il une autre intervention au sein du Conseil général ? M. Vuille ? Je m'excuse, je souhaite la bienvenue à M. Sotillo. Cela veut dire que nous sommes 43 et non plus 42 (pour les scrutateurs).

**Intervention de M. Côme Vuille :** Oui, Côme Vuille. Je veux juste reprendre brièvement la parole pour rassurer l'UDC. Comme je l'ai dit avant, je répète, l'objectif est à moyen-terme. Là, si c'est les coûts de l'étude qui devraient vous faire peur, ce n'est pas grand-chose. C'est prendre des renseignements dans les communes qui ont déjà profité de ce système, donc le système est déjà connu. Prendre des renseignements, je ne pense pas que c'est ça qui va coûter cher. Après c'est pour se donner une piste pour l'avenir, si c'est mis en place dans deux ou trois ans, on verra par rapport à, justement, à la mise en balance des intérêts, par rapport à l'image, par rapport à la situation financière à tel moment. Ce sera après dans l'opérationnel, à la municipalité de savoir si cette étude lui a apporté quelque chose, qu'elle a ça dans sa besace à évoquer ou à mettre en avant à telle ou telle période qui pourrait s'avérer plus propice. Mais je crois qu'actuellement on ne dispose pas de cette étude et, comme on parle de l'image de la commune, c'est pour ça qu'au moins, on donne un moyen, une piste. On ne demande pas encore de l'appliquer immédiatement.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci pour cette précision. Autre prise de parole dans la salle ? Donc peuvent s'exprimer encore, le signataire et le représentant du Conseil municipal, s'ils veulent s'exprimer. Ce n'est pas le cas, donc je clos la discussion. Je passe au vote et demande aux scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent le postulat « pour un jumelage de Collombey-Muraz », sont priés de lever la main. Vous pouvez baisser le bras. Contre le postulat. Vous pouvez baisser. Abstention. Résultat : 35 pour, 6 contre et 1 abstention. Le postulat est donc accepté. Il est transmis à la municipalité qui

## CONSEIL GENERAL

---

a un délai de 12 mois pour faire une étude et déposer un rapport avec des propositions.

Nous passons au 2<sup>ème</sup> postulat : « pour une égalité de traitement des villages ». Je demande au premier signataire de nous présenter le postulat du groupe PLR.

b. Développement et vote du postulat du groupe PLR : Pour une égalité de traitement des villages

**Intervention de Mme Véronique Cottet :** Alors Véronique Cottet. Bonsoir, je ne vais pas relire le postulat, juste le défendre. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, ce postulat cite le village des Neyres, mais Illarsaz pourrait être nommé également. Lorsque que vous décidez de vous installer dans ces villages, vous consultez le site internet de la commune, rien n'indique que les enfants scolarisés dans ces villages ne pourront avoir accès aux structures d'accueil. Le problème se pose lors de l'inscription, et peut durer deux, quatre, six ans selon le nombre d'enfants que vous avez. Pour les parents qui n'ont pas de famille sur place, il est souvent difficile de compter sur le voisinage et cela peut obliger des habitants à des mesures difficiles, voir le déménagement. Afin que la situation soit transparente pour les parents ou futur-parents habitant les villages « périphériques », je demande au Conseil municipal d'étudier toutes les possibilités pour que tous les demandeurs puissent avoir accès aux structures jeunesse de notre commune. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci Mme Cottet. Je passe la parole au Conseil municipal pour savoir s'il combat ou non le postulat.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Le Conseil municipal ne combat pas le postulat.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Y a-t-il une intervention de la part du Conseil général, quelqu'un veut-il s'exprimer ?

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Oui alors Nathalie Cretton, en mon nom personnel. J'estime que chaque citoyen a le droit de bénéficier de ces structures, elles sont à disposition, et je n'ai pas l'impression qu'il n'y a pas d'égalité ou d'inégalité entre les personnes. Je me pose la question si c'est à la commune à gérer, à organiser et à financer, justement, cette accessibilité aux différentes structures proposées sur notre territoire. Je pense qu'effectivement les parents qui habitent aux Neyres ou à Illarsaz ils ont un souci, mais il me semble aussi qu'on doit se renseigner. Il y a des avantages aux Neyres, je ne parlerai pas de l'air par exemple, ou effectivement nous nous sommes moins bénéficiaires d'air pur que dans la montagne et pis voilà, donc c'est des choix aussi qu'on fait. Et pour finir, je me pose la question : est-ce que c'était judicieux d'ouvrir une école aux Neyres ? Si on scolarisait les enfants à Collombey ou à Muraz, il y'aurait pas ce souci de transport des enfants à l'UAPE. Ma question reste ouverte. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Une autre intervention ?

**Intervention de M. Raymond Kamerzin :** Raymond Kamerzin pour le groupe UDC. Alors, le groupe UDC ne soutiendra pas ce postulat pour plusieurs raisons, mais notamment les suivantes : Il est faux de dire que le village des Neyres n'a pas accès à ces structures, je crois qu'elles sont ouvertes à tout le monde. Après c'est un souci de déplacement, mais ça reste une raison personnelle pour chaque famille et comme l'a dit tout à l'heure la conseillère, je crois qu'aux Neyres, ils ont d'autres avantages si ce n'est les coûts immobiliers mais peut-être l'air pur effectivement. Donc, c'est un choix délibéré et je pense que ce n'est pas à la commune ou aux structures à s'adapter aux personnes. Voilà.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci, une autre prise de parole ?

**Intervention de M. Sallin Didier :** Didier Sallin pour le PDC. Juste une petite remarque concernant le titre de ce postulat s'il passait à la votation, donc pour une égalité de traitement des villages, je trouve le titre extrêmement vaste d'autant qu'on ne s'occupe que justement des structures jeunesses et pas de tous les autres services que la commune peut mettre à disposition. Donc j'aurais proposé de réduire le titre en disant « pour une égalité de traitement des villages concernant l'usage des structures jeunesses » pour éviter une mauvaise compréhension de ce postulat. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, je clos la discussion. Peuvent s'exprimer encore le premier signataire.

**Intervention de Mme Véronique Cottet :** Alors je comprends aussi le souci du PDC et j'accepte de changer le titre du postulat. Je voulais juste rappeler à mes collègues que ce n'est pas l'accès pour tous les écoliers des Neyres mais seulement pour les écoliers qui sont scolarisés aux Neyres qui n'ont pas accès à l'UAPE. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. La municipalité désire-t-elle dire quelque chose ? Ce n'est pas le cas. Donc votre proposition, c'est de modifier le titre qui s'appellerait postulat « pour une égalité de

traitement des villages pour la scolarité », ou comment vous voulez l'intituler juste ?

**Intervention de Mme Véronique Cottet :** Pour une égalité de traitement des villages pour l'accueil dans les structures jeunesse.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci, j'ai clos le débat.

**Intervention de M. ? :** Vous n'avez pas fait d'entrée en matière avec les chefs de groupes, je m'excuse.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Vous avez raison. Alors je passe la parole quand même aux chefs de groupes pour parler de l'entrée en matière. Si vous acceptez d'entrer en matière. Madame Knubel.

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Natercia Knubel pour le PDC. Alors le groupe PDC s'est distancé du PLR lorsque celui-ci affirme que certains enfants de notre commune ne peuvent pas accéder à l'offre des structures jeunesse. Elles sont en effet ouvertes à tous, la seule contrainte étant les trajets entre l'UAPE et les écoles enfantines particulièrement. Par contre, nous soutenons la nécessité d'adapter, de faciliter à l'adéquation entre les horaires scolaires, les horaires de bus et l'accueil des enfants des classes enfantines, afin que tous les enfants aient la possibilité de profiter des structures parascolaires. En effet, il y a eu quelques changements au niveau des directives du Département de l'éducation qui permettent maintenant aux maîtresses enfantines d'être là un peu avant et un peu après et qui pourrait permettre de résoudre le problème en adaptant simplement les horaires scolaires, des horaires des bus et des horaires des écoles. Dans ce sens, et tout en étant conscient que la municipalité a douze mois pour répondre, le groupe PDC émet le souhait que si ce postulat est accepté, il soit traité au plus vite afin que lors de la rentrée scolaire 2015 une solution ait pu être proposée et que tous les parents dont les enfants sont scolarisés puissent conjuguer vie professionnelle et vie de famille. Nous acceptons l'entrée en matière.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Un autre chef de groupe désire-t-il s'exprimer ?

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Nathalie Cretton pour l'ADG. Alors nous acceptons d'entrer en matière mais nous réservons notre position concernant les conséquences financières de cet investissement.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Après ces entrées en matière nous avons eu la discussion générale mais il y a quand même eu un changement dans le titre qui a été proposé. Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Alors cette fois je clos le débat. Est-ce que Madame Cottet en tant que signataire vous voulez encore vous exprimer ? Ce n'est pas le cas. La municipalité non plus. Je prie donc aux scrutateurs de prendre place. Les conseillers généraux qui acceptent le postulat du groupe PLR « pour une égalité de traitement des villages pour l'accueil dans les structures jeunesse » sont priés de lever la main. Contre ? Abstentions ? Résultat du vote : accepté 31, refus 9, abstention 2. Le postulat est donc accepté. Il est transmis à la municipalité pour préparer son projet de réponse dans un délai de douze mois.

Nous passons au postulat trois. « Label commune en santé ». Je demande au premier signataire de nous présenter le postulat.

c. Développement et vote du postulat : Label « Commune en santé »

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Natercia Knubel conseillère générale PDC, bien le bonsoir à tous. Alors je ne vais pas vous relire le postulat comme mes collègues. Ce label, « commune en santé », c'est un label qui a été créé en 2010 par Promotion Santé Valais et qui part du postulat que les communes sont la première instance qui accueillent les familles et qui doivent mettre à disposition de ces habitants des cadres de vie agréables et propices au développement de chacun et de son bien-être. Ce label est basé sur une série de mesures qui sont à mettre en place dans différents domaines tels que la politique communale, les sociétés, la famille, l'école, l'économie, les espaces publics, les infrastructures. Il faut savoir que la commune de Collombey est déjà partie prenante du projet dans la mesure où les labels « Youp'là bouge », « Fourchette Verte » sont mis en place à l'UAPE et que le Pédibus existe sur notre commune. Donc ces labels nous ont été attribués et ils sont mentionnés sur le site de Promotion Santé Valais. Pour le reste on remplit déjà tout un tas de conditions telles que des bancs publics, telles que des zones 30 à l'heure, telles que des salles de jeux, des chemins forestiers, des pistes cyclables, etc... Les bénéfices d'un tel label c'est, et là ça rejoint ce que disait avant le groupe PLR concernant le jumelage, ou Côte Vuille concernant le jumelage, c'est bon pour l'image de notre commune c'est quelque chose qu'on peut afficher sur nos panneaux à l'entrée de chaque village on pourra marquer : Muraz commune en santé, Collombey commune en santé, etc... ça peut être un moyen d'intégration pour les personnes qui arrivent chez nous, c'est un tremplin pour repeupler les clubs et les associations sportives, etc., etc... Là il s'agit d'une demande, donc encore une fois je vais déjà sur le côté financier. Etudier la possibilité de le faire n'engendre pas tellement des coûts parce qu'il s'agit juste d'aller

## CONSEIL GENERAL

---

sur le site Promotion Santé Valais de prendre des renseignements. Après pour la mise en place, évidemment la discussion aura de toute façon de nouveau lieu, si elle doit avoir lieu, et on pourra à ce moment-là discuter des impacts que ça pourrait avoir d'instaurer un tel label sur notre commune. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci Mme Knubel. J'ouvre la discussion générale et donne la parole aux chefs de groupes.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Nathalie Cretton pour l'ADG. Alors nous acceptons d'entrer en matière et appuyons ce postulat car cette demande de label se trouve aussi dans notre programme ADG et démontre que nous sommes sensibles au bien-être et à la santé des citoyens.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci.

**Intervention de M. Raymond Kamerzin :** Raymond Kamerzin pour le groupe UDC. Alors le groupe UDC ne s'opposera pas à ce postulat. Bien que nous restions perplexes sur ce qu'apportera concrètement à notre commune un tel label. Aujourd'hui déjà les problèmes liés à l'affluence de nouveaux résidents sont palpables. Bien sûr, une commune dans laquelle il fait bon vivre est très enviable. Maîtrisons la situation actuelle en cours et pensons à la préparation du développement de notre commune pour le futur, voie de communication et relation entre les diverses ethnies par exemple. Il y a déjà passablement de travail et si ces paramètres sont maîtrisés, aucun doute que même sans label la commune de Collombey-Muraz attirera de nouveaux citoyens et entreprises.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Dans l'assemblée quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Natercia Knubel pour le PDC je passe la parole à M. Alain Schönmann.

**Intervention de M. Alain Schönmann :** Oui Alain Schönmann pour le groupe PDC. Le groupe PDC soutient l'entrée en matière et l'approuve.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci.

**Intervention de Mme Marilyne Hohenauer:** Marilyne Hohenauer pour le groupe PLR. Alors nous avons étudié les différents sujets de ce soir et puis nous avons été quand même surpris en lisant ce postulat. Certes la santé c'est quelque chose de très important ne dit-on pas : Quand la santé va, tout va ? Mais nous nous sommes posés la question pourquoi ce label, combien cela coûte, quelles sont les mises en place nécessaires pour l'obtenir et pour le garder à l'avenir ? Y a-t-il vraiment un gros problème de santé sur notre commune ? Et puis ensuite nous avons rejoint tout ce que vient de nous expliquer maintenant Natercia Knubel. Soit avec une simple recherche sur internet nous avons trouvé sur le site officiel de Promotion Valais l'intérêt d'avoir ce label, les mesures à mettre en place et nous avons surtout constaté que notre commune est bien loin d'être à la traîne. En effet, tous les points que nous devons avoir pour obtenir un label qui va de un à trois étoiles, à l'instar de notre commune voisine Monthey, nous devons avoir par exemple Pédibus, charte scolaire, Fête des voisins, label Fiesta, label Fourchette verte, Slow up, zone 20, zone 30 et j'en passe. Donc nous sommes d'avance certifiés, il suffit juste de contacter Mme Catherine Moulin Roh qui nous a informés que ce label est gratuit et que seul les frais pour la municipalité va de payer l'employé qui va cocher sur une liste de mesures, chaque deux ans, celles qui sont déjà appliquées. Alors pour le groupe PLR la municipalité n'a pas besoin d'être interpellée pour une étude, elle est quasiment déjà faite. Mais juste pour la demande officielle d'obtenir ce label. Pour cela nous demandons donc aux auteurs de retirer le postulat tout en demandant à la commune de remplir le formulaire de base pour obtenir le label « commune en santé ». Et si le vote est demandé, nous combattons le postulat pour éviter qu'une étude inutile prenne du temps et nous avons déjà les réponses à toutes les questions. Voilà merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci pour cette intervention. Je rappelle juste quand une personne prend la parole au nom de son groupe c'est d'abord le chef de groupe qui dit je passe la parole au nom du PLR à une personne, svp. Comme ça on est bien sûr que ça représente le PLR comme ça été fait le cas ici. D'autres personnes désirent prendre la parole dans l'assemblée ? Mme Knubel.

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Natercia Knubel, PDC, alors je ne vais pas retirer le postulat. Enfin Laurent et moi n'allons pas retirer le postulat pour la simple et bonne raison que oui beaucoup de choses sont déjà faites mais il y en a d'autres, personnellement je ne sais pas ce que ça veut dire économie et commerce. Que doivent faire les économies et les commerces de notre commune pour avoir accès à ce label ? Ça fait aussi partie des 5 points auxquels on doit répondre. Au niveau de l'école, il n'y a pas de page de promotion de la santé dans les agendas, il n'y a pas de repas interculturels avec les parents, il n'y a pas d'école bouge. Je pense qu'il y a encore beaucoup de choses qui doivent être mises en place, qu'il y aura peut-être un coût financier ne serait-ce qu'au niveau des infrastructures et que rien que pour cela ça vaut la peine de faire une étude sur le sujet. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Autre prise de parole ? Est-ce que le Conseil municipal désire



s'exprimer ?

**Intervention de M. Yannick Buttet :** La municipalité ne combat pas le postulat.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Très bien. Une autre intervention de la part du Conseil général ? Moi j'ai juste une question pour la municipalité. On est bien d'accord que s'il y a un délai de douze mois, ça n'empêche pas que si vous pouvez répondre plus vite, vous allez répondre plus vite ?

**Intervention de M. Yannick Buttet :** M. le Président du Conseil général, je crois que c'est vous qui fixez les objets à l'ordre du jour, mais évidemment qu'on sera prêt nettement plus tôt. Si vous souhaitez avoir nos réponses plus tôt ça peut être le cas aussi dans d'autres dossiers on est prêt à répondre à plusieurs interventions de votre conseil il suffit de les mettre à l'ordre du jour.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci nous en prenons note. Autres interventions au Conseil général ? Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion. Est-ce que le premier signataire désire s'exprimer ? Municipalité ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote et je prie les scrutateurs de se lever svp. Les conseillers généraux qui acceptent le postulat « Label commune en santé » sont priés de lever la main. Levez le bras bien haut svp ! Merci. Contre le postulat : vous pouvez lever votre bulletin de vote. Merci. Abstentions, merci. Alors, ont accepté le postulat : 32, refus 7, abstentions 3. Le postulat est donc accepté et transmis à la municipalité.

Nous passons au 4<sup>e</sup> postulat « horaires scolaires du cycle d'orientation des Perraires ». Je demande au premier signataire de nous présenter le postulat du groupe PDC.

d. Développement et vote du postulat du groupe PDC : Horaire scolaire du cycle d'orientation des Perraires

**Intervention de Mme Anne-Lise Norton :** Anne-Lise Norton, PDC. Bonsoir à tous. Le postulat que je vais développer concerne les horaires du cycle d'orientation. Le groupe PDC demande à la municipalité de faire une étude sur les horaires du cycle d'orientation et les possibilités d'amélioration de ceux-ci. Si j'ai déposé ce postulat c'est aussi pour me faire le relai de nombreux parents et élèves qui vivent péniblement ces horaires. Le matin les cours commencent à 7h24 et se terminent à 10h50. L'après-midi ils reprennent à 13h25 jusqu'à 15h46. La pause de midi est de 2h35, le temps de présence en classe est de 5h47, mais il s'échelonne sur une journée de 8h22. Ces horaires font que des enfants âgés de 12 ans à peine pour les plus jeunes commencent leur journée avant leurs parents. Ces parents d'ailleurs ne voient pas le sens de commencer si tôt le matin pour avoir une pause de midi si longue. En comparaison avec d'autres cycles d'orientation de Vouvy à Sierre, les élèves de notre commune sont ceux qui commencent le plus tôt. Aujourd'hui il est scientifiquement prouvé que le rythme de sommeil des adolescents est différent de celui des enfants et des adultes. Leur horloge interne est décalée. Ils se couchent plus tard et se réveillent plus tard et ce pour des raisons physiologiques. Il y a d'ailleurs des enseignants de notre CO qui corroborent les conclusions de ces études. Ils disent qu'en 1<sup>ère</sup> heure du matin ils ne peuvent rien tirer des élèves car ils sont à moitié endormis. Faire commencer l'école à 7h24 est en contradiction avec le rythme biologique des ados et par conséquent contreproductif. Avec des effets sur les performances et la qualité de présence des élèves. Finalement les adolescents ont encore grandement besoin d'un cadre et de limites qui sont imposées avant tout par les parents. La probabilité que l'un d'entre eux se trouve à la maison à 11h devient de plus en plus rare. Ces horaires avaient très certainement leur raison d'être à l'ouverture du CO en 1999. La disponibilité des salles de gym était l'une de ces raisons. La nouvelle salle de gym de Muraz a sans doute libéré un peu celle des Perraires. Aujourd'hui il est temps de revoir ces horaires pour le bien-être des jeunes et des familles. En tenant compte des données scientifiques et des réalités familiales actuelles. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je vous remercie Mme Norton. J'ouvre la discussion générale et passe la parole tout d'abord aux chefs de groupes. M. Kamerzin.

**Intervention de M. Raymond Kamerzin :** Raymond Kamerzin chef de groupe UDC je passe la parole à Romain Gex-Fabry.

**Intervention de M. Romain Gex-Fabry :** Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Bonsoir à toutes et à tous. Le groupe UDC se pose une question concernant ce postulat. Pourquoi changer un système qui fait ses preuves depuis 1999 ? Effectivement d'un point de vue organisationnel la direction des écoles devrait alors revoir l'intégralité de ses grilles horaires non seulement de l'emploi du temps des enseignants mais aussi les horaires des bus scolaires ou encore coordonner la disponibilité justement des salles de sport puisque celles-ci sont employées aussi bien par les primaires que par les élèves du CO, etc... L'ancienne direction des écoles avait mis en place cette grille horaire pour éviter au maximum d'éventuelles altercations entre les élèves primaires

et les élèves du CO. Confondre ces deux horaires remettrait alors en cause tout un système qui fonctionne très bien depuis l'ouverture en 99. Comme est signalé dans ce postulat, l'adolescent a encore grandement besoin d'un cadre et de limites claires, imposés par les parents. C'est pourquoi nous sommes convaincus que les jeunes auraient la possibilité de se coucher un peu plus tôt puisqu'ils ont l'opportunité de faire leur devoir à midi, pendant leur pause de 2h35. Il est peut-être venu le temps de remettre à l'heure l'horloge biologique des adolescents pour ainsi mieux les préparer à ce qui les attend à la sortie de leur école obligatoire, lorsqu'ils seront en apprentissage et que leur journée de travail commencera à 7h le matin. Si on écoutait ces études scientifiques citées par les signataires du postulat, nous devrions toutes et tous être scandalisé de voir un jeune de 15 ans commencer sa journée à 7h le matin en apprentissage ! Oui puisque seulement 1 mois et demi plus tôt, ce rythme biologique recommandait de ne pas être actif avant 8h30. Pourtant la réalité est bien là, le jeune entre dans la vie active en moins de deux mois. Le changement est énorme et le rythme de la journée n'est pas du tout le même. Mieux vaut être plus ou moins préparé à commencer sa journée de bonne heure. Ayant moi-même des apprentis sous ma responsabilité et faisant partie de la commission formation professionnelle, tout comme ma collègue Anne-Lise Norton d'ailleurs, j'entends parfois certain chef d'entreprise se plaindre car leurs apprentis arrivent en retard le matin. Peut-être n'ont-ils justement pas eu l'habitude de se lever aussi tôt. Je ne dis pas que de faire commencer les élèves à 7h24 va régler tous les problèmes, mais simplement que c'est une habitude à prendre quelque part peut être une certaine leçon de vie. C'est donc pour le maintien de cette bonne organisation scolaire mais aussi pour préparer nos jeunes à l'avenir qui les attend que le groupe UDC refuse ce postulat. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. M. Vuille.

**Intervention de M. Côme Vuille :** Côme Vuille pour le PLR. M. le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Le constat de base posé par les postulants est juste. Toutefois la situation est connue depuis longtemps, les horaires étaient déjà ceux-là lors de l'inauguration du CO et les explications qui justifiaient cet horaire nous ont déjà été données et ne semblent pas avoir changé. La municipalité y reviendra certainement mais parmi les arguments connus, comme déjà évoqué, il y a une question de moyen de transport public. Il est en effet impossible que tous les élèves de la commune prennent les bus en même temps. Ensuite, il y a un problème lié aux salles de sport notamment un horaire différent induirait la restriction des périodes et donc l'impossibilité d'organiser un programme correspondant aux directives cantonales dans ce domaine. Enfin comme les cours d'écoles se rejoignent entre le CO et les classes primaires, un des buts est également d'éviter que les élèves des différents niveaux se croisent afin d'éviter les problèmes sur les trajets notamment et à la fin des cours. Tous ces arguments étant connus le groupe PLR ne comprend pas si le postulat vise encore à aller plus loin. C'est-à-dire parle-t-on d'horaires continus ? De cantines scolaires ? De la construction d'une autre salle de sport ? Si c'est le cas les questions doivent être posées plus clairement dans ce sens. Par contre nous trouvons qu'une étude sur les horaires et leurs améliorations est inutile car les réponses sont déjà connues. C'est pourquoi ce postulat relève à nos yeux plus d'une demande d'informations, donc une question ou une interpellation et que nous ne pouvons donc pas soutenir la voie du postulat. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Oui, Nathalie Cretton pour l'ADG. Nous acceptons d'entrer en matière.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Est-ce qu'un autre chef de groupe désire s'exprimer ? Est-ce qu'un membre du Conseil général tient à s'exprimer ?

**Intervention de Mme Véronique Auchère :** Véronique Auchère pour l'ADG. Simplement pour dire que effectivement le problème de commencer à 7h24 certes, mais à 8h15, heure du début des cours dans les autres CO, les élèves sont autant endormis en 1<sup>ère</sup> heure. Donc je ne pense pas qu'en commençant à 8h15 le problème va être changé. Et l'avantage de commencer à 7h24 c'est que les élèves peuvent bénéficier de l'étude à 10h50 et qu'ils ont réellement terminé, du moins pour la plupart, leur cours à 15h45. Voilà.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Autre prise de parole ?

**Intervention de M. Cédric Zürcher :** Cédric Zürcher pour le PLR. Alors j'abonde tout à fait dans le sens de la remarque de l'UDC, dans le sens où effectivement il faut que nos jeunes s'habituent le plus vite possible à la vie active et pas à des études jusqu'à 30 ans en se levant à 8 ou 9h, voire plus tard dans la matinée, autant qu'ils prennent le rythme tout de suite. Ça c'est un des points. Et puis ensuite un autre avantage à avoir éventuellement cette grande pause, en dehors du fait qu'ils ont peut-être l'occasion de faire leurs devoirs, après c'est leur gestion personnelle, c'est que pour les gens des Neyres et d'Illarsaz ça leur donne en fait une vraie pause puisqu'il faut compter le trajet du bus aller-retour, ce qui fait qu'à la fin il ne reste plus grand

chose si on diminue encore cette pause.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Mme Knubel.

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Natercia Knubel conseillère générale PDC. Alors pour répondre à Monsieur Zürcher, la grande pause pour les Neyres ça ne sert à rien parce que les enfants ils arrivent, ils ont le temps de manger, de repartir qu'ils finissent à 11h, à 11h30 ou à 10h franchement c'est kif-kif, c'est pas du tout un argument. Concernant l'étude, elle n'a lieu que quelques semaines et c'est que pour les élèves qui sont en difficulté et elle pourrait aussi se passer le soir par exemple. Merci

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** M. Zürcher.

**Intervention de M. Cédric Zürcher :** Alors justement si actuellement ils ont déjà à peine le temps, si on réduit encore ce temps là, ils n'auront même plus le temps de manger donc autant qu'ils ne rentrent pas et qu'on fasse une cantine scolaire.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** M. Valvona

**Intervention de M. Alain Valvona :** Alain Valvona pour le PDC. Un argument qui est souvent décrié dans ce postulat pour moi qui ne me touche absolument pas, c'est de dire qu'avec ces horaires on prépare les adolescents au travail et à la vie d'adulte. Les adolescents sont des adolescents, ils auront assez le temps de se mettre en route dans leur vie d'adulte. Quant à parler d'arriver en retard, les apprentis, je m'excuse mais à 45 ans je vois encore beaucoup de gens de mon âge arriver en retard au boulot, malgré qu'ils aient commencé à 7h30 l'école. Donc pour moi ce ne sont pas des arguments qui devraient entrer en matière dans ce postulat.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Je vous rappelle juste une chose, quand vous prenez la parole, quand vous annoncez si ce n'est pas pour le PDC, vous pouvez dire PDC, oui, mais pas pour le PDC parce que vous ne représentez pas le PDC le chef de groupe. Je tiens juste à le préciser pour tout le monde. Autre prise de parole ? Mme Norton.

**Intervention de Mme Anne-Lise Norton :** Anne-Lise Norton pour compléter ce que Monsieur Valvona vient de dire, moi je pense que les élèves sont des élèves, ils ne sont pas encore dans le monde du travail. Il y a d'ailleurs dans certains domaines du monde du travail où tout le monde ne commence pas à 7h, dans le domaine de la santé, dans le domaine du social, dans le domaine de l'hôtellerie. Dans cette logique-là alors faisons commencer les élèves de 6<sup>e</sup> primaire six mois avant pour les habituer au cycle ou prenons la retraite six mois avant pour nous habituer à la retraite. Donc pour moi les élèves restent des élèves, ils auront le temps plus tard. Deuxième chose, par rapport aux altercations, et le souci que des élèves plus jeunes se retrouvent sur le chemin de l'école avec des élèves plus âgés, je pense qu'à 13h25 tout le monde commence en même temps. Je ne sais pas si la police doit régulièrement intervenir pour des altercations qui auraient lieu entre les élèves. Dernier point, par rapport aux adolescents il y a leur rythme biologique ce n'est pas une fantaisie par rapport aux ados c'est des études avérées qui démontrent que les rythmes sont vraiment différents.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Si personne ne désire prendre la parole, je passe la parole au Conseil municipal pour savoir s'il combat le postulat ou non.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Le Conseil municipal ne combat pas le postulat.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Y a-t-il une autre intervention de la part du Conseil général ? Ce n'est pas le cas, je clos la discussion. Peuvent s'exprimer le premier signataire, la municipalité, ce n'est pas le cas. Nous passons aux votes. Les scrutateurs je vous prie de prendre place. Les conseillers généraux qui acceptent le postulat du groupe PDC « Horaires scolaires du cycle d'orientation des Perraires » sont priés de lever la main. C'est bon. Refus ? Merci. Abstentions ? Pour le postulat : 19, contre 20, abstentions 3. Le postulat est refusé.

Nous avons terminé avec les postulats et pouvons passer au point 6 de l'ordre du jour.

## 6. Interpellations

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Nous avons ce soir deux interpellations, la 1<sup>ère</sup> concerne les décharges de notre commune et la 2<sup>ème</sup> les conclusions à tirer du recalage du projet Chablais Agglo. Dans les deux cas les interpellants ont souhaité obtenir une réponse officielle. Nous allons procéder de la manière suivante : Parole à l'interpellant, parole à la municipalité, parole à l'interpellant et clôture du point. Au vue de l'article 33 al. 4 de notre Règlement, aucun autre membre de l'assemblée n'intervient dans le débat, à moins que la discussion générale ne soit demandée par 5 membres ou par un chef de groupe et votée. A

noter que le Conseil municipal peut, avec l'accord de l'interpellant, renvoyer sa réponse à la séance suivante. L'interpellant a le droit de se déclarer satisfait ou non et le cas échéant de motiver brièvement sa déclaration. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ce mode de procédé ? Ce n'est pas le cas, donc nous allons agir de la manière suivante. Première interpellation concernant les décharges de notre commune. Je demande à l'interpellant de nous donner connaissance de son interpellation.

a. Interpellation de l'ADG concernant les décharges de notre commune

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Nathalie Cretton pour l'APG. Donc je relis, l'interpellation ou ?

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Vous pouvez relire ou bien nous l'expliquer en d'autres termes.

**Intervention de Mme de Nathalie Cretton :** D'accord. Alors je veux bien expliquer en d'autres termes. Donc nous avons sur notre commune, 28 sites pollués qui se répartissent en 5 décharges, 2 stands de tir et 21 aires d'entreprise. Donc nous nous sommes intéressés entre autres aux décharges qu'on avait sur notre commune, et nous pouvons constater que trois ne nécessitent pas pour l'instant d'investigation. Pour quelle raison ? Et bien parce qu'il n'y a pas de constructions qui sont mises à l'ordre du jour. Le jour où on aura une construction qui sera programmée, nous devons effectivement faire des investigations et analyser un peu le sol. Par contre nous avons deux autres décharges, qui une nécessite une investigation. C'est celle qui se trouve sur la parcelle 2214 vers Tabac-Rhône et une autre qui se trouve à Châble-Croix et qui nécessite une surveillance constante. Donc nous aimerions déjà savoir où on en est avec la parcelle 2214 de Tabac Rhône et entre autre, ces informations je les ai trouvées sur le site du service de la protection de l'environnement du Valais. Et nous déplorons que nous ne trouvions pas ces informations sur le plan des zones de la commune de Collombey-Muraz. Si vous allez cliquer sur internet pour aller voir ce qu'il se passe sur la commune de Collombey-Muraz elles ne sont pas répertoriées toutes, donc nous trouvons que ça serait beaucoup plus simple et plus clair si nous pouvions aller directement sur le site de Collombey-Muraz et non aller sur le service de la protection de l'environnement du Valais, enfin je vous laisse aller regarder mais c'est assez compliqué et assez ardu. Voilà, concernant les deux stands de tir, on en a un à la Barme qui nécessite aucune investigation et celui de Châble-Croix qui nécessite une investigation et nous aimerions aussi savoir où on en est. Concernant les aires d'entreprise c'est-à-dire 21 sites qui sont considérés comme pollués, on en a 16 qui ne nécessitent pas d'investigation, 3 qui nécessitent une surveillance, 2 qui sont situés à la Raffinerie et 1 qui est situé à la zone industrielle de Collombey-le-Grand et enfin 2 qui nécessitent un assainissement, donc c'est pour ça que ceux sont des sites, au lieu d'être dits « pollués » ce sont des sites dits « contaminés », mais nécessitent un assainissement. Il y en a un qui se situe à la Raffinerie et un qui se situe sur la parcelle qui était avant Giovanola. Donc nous aimerions aussi savoir où ça en est. Voilà, donc j'en ai fini, merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci Mme Cretton. Je demande au Conseil municipal, à Mme Sandra Cottet de répondre à l'interpellation.

**Intervention de Mme Sandra Cottet :** Voilà, alors tout d'abord, simplement pour information, pour remettre les choses dans le contexte légal et concernant le traitement et la surveillance des sites pollués ce traitement et cette surveillance est régie par l'ordonnance fédérale sur les sites contaminés ou aux sites où je vous ai mis simplement pour information l'article premier de cette ordonnance qui garantit en fait l'assainissement des sites pollués si nécessaire et qui règle aussi les modalités de traitement des sites pollués selon les étapes qui sont décrites avec un recensement des sites pollués et l'établissement d'un cadastre, la détermination aussi des besoins de surveillance et d'assainissement, le cas échéant et aussi évaluation des buts et de l'urgence de l'assainissement avec les fixations des mesures d'investigations et de surveillance ou d'assainissement. Ces compétences sont principalement de l'ordre du canton et elles sont pilotées par le service de la protection de l'environnement qui, comme l'a dit Mme Cretton tient à jour un cadastre cantonal des sites pollués avec une tenue à jour de ce cadastre des sites présumés pollués et une information aussi aux propriétaires concernés. Concernant alors strictement les décharges communales nous avons sur le cadastre cantonal une ancienne décharge communale dite des Rosses qui se situe sur le chemin des Tourbières le long de la voie du chemin de fer près de la gouille des Chauderets qui était un ancien site qui était utilisé comme décharge communale entre les années 1965 et 74 où ont été répertoriés des déchets de types ménagers, des déchets de chantiers, d'autres déchets ont été mis à jour, quelques ferrailles, pneus ou bois. Et qui était en vigueur avant que ne soit construit l'usine d'incinération de la SATOM. Ce site a été soumis à des investigations techniques par un bureau spécialisé et le canton a donné son rapport par rapport à cette investigation, le service de la protection de l'environnement, en 2011 et qui indique que ce site est pollué mais ne nécessite pas ni surveillance ni assainissement au statut de l'ordonnance fédérale de nos sites. A savoir encore que c'est tout ce qu'on peut répertorier comme décharge communale. Il y a encore

répertoriée sur le cadastre, une décharge industrielle, mais privée de la propriété de CIMO, qui se trouve derrière le stand de tir de Châble-Croix et à savoir que là sur cette décharge ils ont une fin de permis d'exploitation depuis 2010 de cette décharge et il y a également encore sur le cadastre cantonal, une indication d'une décharge privée sur la parcelle de la BCV dans la région de la Charbonnière qui est là sous le contrôle du service cantonal et du SPE. Pour les autres sites pollués au niveau industriel, ce sont des sites pollués ou des sites répertoriés au niveau industriel sur des parcelles privées, ceux ne sont pas des décharges communales et encore peut-être une dernière indication, la carrière de la Croire qui n'est pas une décharge mais un site pour le dépôt des matériaux d'excavation propre ou des déchets de chantier. Et les stands de tir, on n'a pas d'autres investigations pour le moment sur les stands de tir.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je vous remercie pour cette réponse et demande à Mme Cretton si elle désire s'exprimer.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Pour le stand de tir, en tout cas d'après ce qui était écrit dans le site, c'était écrit que le stand de tir de Châble-Croix nécessite une investigation, donc voilà, c'est ce qui était écrit. Ensuite je voulais dire, par contre ce qu'on aimerait savoir aussi c'est est-ce que ça serait possible d'avoir sur le plan cadastral de la commune, répertoriés tous ces sites, des décharges.

**Intervention de Mme Sandra Cottet :** Pour revenir à la première question, c'est vrai comme je vous l'ai dit c'est vraiment du domaine de la compétence du canton, donc c'est le canton qui tient à jour ce cadastre, qui met à jour ces sites et qui après en informe les propriétaires ou les communes. Donc c'est vraiment d'abord par rapport au canton où il faut aller se renseigner pour avoir ces informations. Par contre, par rapport à le mettre sur le site du cadastre de la commune je pense que c'est tout à fait possible.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Alors je crois que le Conseil municipal a proposé de faire un lien sur le site du Conseil municipal, un lien en relation avec le lien qui renvoie sur le canton.

**Intervention de Mme Sandra Cottet :** Pour autant que ce soit possible bien entendu.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Alors merci. Et pour le stand de tir je n'ai toujours pas de réponse.

**Intervention de Mme Sandra Cottet :** Il faut demander au canton nous on ne nous a pas notifié d'informations concernant le stand de tir.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** La décharge qui se trouve vers Tabac-Rhône alors ?

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je vous prie de vous annoncer

**Intervention de Mme Sandra Cottet :** Pardon, Sandra Cottet. Alors la décharge qui se trouve vers Tabac-Rhône, je ne sais pas si on parle de la même si c'est la décharge qui se trouve sur la parcelle BCV ?

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Je ne sais pas si c'est la parcelle 2214 qui nécessite une investigation, c'est pour ça que...

**Intervention de Mme Sandra Cottet :** En tout cas, nous on n'a pas d'informations en ce sens au niveau de l'administration communale qui nous est venue du canton.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Nathalie Cretton, si on se réfère alors sur le site du canton et que vous vous n'êtes pas informés, ça fait un peu bizarre.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, chers collègues du Conseil, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut qu'on soit très clair là dessus, Sandra Cottet l'a dit plusieurs fois, toute cette question là c'est une compétence cantonale, donc nous on nous informe régulièrement mais c'est le canton qui exige des investigations, c'est le canton qui exige des remises en état, la commune est impliquée en particulier lors de projet de construction elle doit veiller en collaboration avec le canton à ce que les matériaux pollués soient éliminés correctement. Ça, c'est la compétence de la commune. Après si c'est des décharges communales évidemment qu'on est impliqué. Par contre pour tout le reste c'est vraiment de la compétence cantonale d'exiger des investigations, de suivre notamment on parlait du stand de tirs ou d'autres terrains, de suivre toute cette question de sites pollués. C'est pour ça qu'on dit on peut faire un lien sur le site cantonal, mais on n'aura pas les infos avant le canton et on ne sera jamais à jour, on sera toujours en retard donc si on peut le faire on va faire ce lien avec le site cantonal mais ça c'est vraiment une question de compétence cantonale. C'est comme si vous nous demandez pourquoi au km 248 de l'autoroute entre Sion et Lausanne il y a la glissière qui a pas été remise en état on pourra simplement vous dire adressez-vous à la section des routes cantonales. Malheureusement, ce n'est pas forcément des informations qu'on a, on les a dans le cadre de nos compétences.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Si je peux juste encore demander qui va payer la facture, si par exemple il y a effectivement des assainissements à faire ? On a 2 assainissements à faire sur notre territoire, qui c'est qui paie ?

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Là il y a toutes des procédures qui sont décrites. Maintenant c'est l'idée du pollueur payeur. Du côté des sites contaminés si on ne retrouve pas le pollueur, évidemment que les collectivités publiques sont mises à contribution mais il y a depuis quelques années, peu de temps d'ailleurs, sur la proposition des valaisans une législation fédérale qui dit que la confédération subventionne jusqu'à 40 % des coûts d'assainissement. Donc il y a aussi une aide de la confédération, si on ne retrouve pas le pollueur, il y a le propriétaire du terrain qui est aussi impliqué et puis ensuite les collectivités locales pour tout ce qui est du terrain et de la pollution des sols. Mais ça il y a une procédure qui est très claire et je pense justement que du côté des autorités cantonales on pourra vous donner tous les détails de la procédure.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Pour l'interpellant c'est bon ?

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Merci pour les réponses.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Donc je clos cette interpellation.

Nous passons à l'interpellation suivante : Quelles conclusions tirer du recalage du projet Chablais Agglo. Je demande à l'interpellant de nous donner connaissance de son interpellation.

b. Interpellation du PLR : Quelles conclusions tirer du recalage du projet Chablais Agglo ?

**Intervention de M. Côme Vuille :** Côme Vuille pour le PLR. Je ne vais pas répéter inutilement les questions posées, j'attends simplement les réponses de la municipalité, merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je passe la parole au Président de la municipalité.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je me permettrais alors aussi de rester très factuel et de répondre point par point aux questions qui ont été posées. Je me permets tout d'abord de relever l'inexactitude du titre de l'interpellation comme on nous parle du recalage du projet Chablais Agglo et que le Conseil des Etats suivant le Conseil National, le 16 septembre dernier a intégré le projet de Chablais Agglo dans la deuxième vague de mesure du côté des agglomérations du moins en partie. A la question 1 : quel est le montant détaillé des frais engagés depuis le début de ce projet ? La commune de Collombey-Muraz a engagé depuis le début de ce projet, jusque et y compris en 2014, donc y compris tout le financement, toutes les dépenses 2014, fr. 177'667.- pour le fonctionnement du projet et les études diverses et fr. 50'576.25.- pour une étude particulière sur les travaux publics en collaboration avec Monthey, prioritairement la question de l'AOMC. Donc un total pour ce projet de fr. 228'243.25, que je me permets tout de suite de mettre en relation avec les montants dont on va pouvoir bénéficier sur le subventionnement qui s'élève approximativement pour la commune de Collombey-Muraz sur les 2,9 millions que la confédération devrait verser à Chablais Agglo, il y a environ un montant de fr. 700'000.- qui sera dédié à la commune de Collombey-Muraz, on devrait être un petit peu en dessous pour autant que les projets se réalisent comme c'est un subventionnement à hauteur de 30%.

A la question 2 : qui les a payés, combien et quand ? C'est un paiement conjoint de l'ensemble des communes concernées, des cantons, des associations régionales, des transports publics du chablais, et la commune de Collombey-Muraz a payé en 2007 fr. 3.- par habitant, en 2008 fr. 3.- par habitant, en 2009 fr. 2.- par habitant, fr. 2.- par habitant en 2010, en 2011 fr. 4.- par habitant, contrairement à Aigle et Monthey qui en 2011 avaient mis fr. 5.- par habitant, donc toutes les autres communes ont mis le même montant que nous, en 2012 fr. 3.- par habitant, en 2013 fr. 4.- par habitant et en 2014 il était budgété un montant de fr. 4.- par habitant, mais au vu de l'évolution du dossier et de l'incertitude qui régnait sur son issu, c'est un montant de fr. 3.- par habitant qui a été facturé pour 2014. Le reste de ce budget a été assuré par les autres communes, dans la même hauteur, sauf Aigle et Monthey qui ont mis davantage et sinon, je le répète, ce sont les cantons, les associations, ainsi que les transports publics du Chablais.

A la question 3 : quel avenir pour « Chablais Agglo » ? Et bien dans un premier temps, il y a la mise en œuvre de ces mesures qui sont incluses dans le paquet qui a été approuvé par les chambres dernièrement. Pour nous il s'agit, en particulier, de quatre liaisons de mobilités douces, notamment le passage sous le tunnel de la Vallée ainsi que d'autres liaisons de mobilité douce, je peux vous donner la liste comme ça vous les savez aussi : c'est la liaison Muraz au Rhône, c'est la liaison de Collombey au Rhône et c'est l'amélioration de la liaison Monthey-Collombey. Il y a également d'autres diverses mesures qui seront intégrées avec des signalisations pour la mobilité douce, d'autres styles de mesures, de petites mesures douces de ce côté-là. L'avenir de Chablais Agglo sera aussi lié à la séance du comité de pilotage qui aura lieu le 10 octobre prochain et durant laquelle il y aura des décisions à prendre et, si toutes les communes confirment leur volonté, affichée il y a déjà quelques mois, de poursuivre le projet, et bien ce projet d'Agglo va monter un dossier

pour être retenu dans la vague de la 3<sup>ème</sup> génération.

A la question 4 : quel avenir pour le comité de pilotage ? Pour l'instant le comité de pilotage demeure, on verra ce qu'il en adviendra lors de notre séance du 10 octobre. Il y aura probablement certains changements au sein de ce comité de pilotage, toujours est-il que les décisions seront prises le 10 octobre prochain.

A la question 5 : quel avenir pour la commission permanente du Conseil général, édilité, urbanisme et agglomération ? Vous comprendrez que je ne souhaite pas prendre position sur une question qui relève uniquement du Conseil général, ne revient pas à la municipalité de dire au Conseil général, quel devrait être l'avenir de l'une de ces commissions.

A la question 6 : ne serait-il pas plus simple de laisser les institutions existantes, législatives communales et cantonales gérer ce projet ? Alors je crois que c'est le cas, c'est absolument le cas vu que tous les budgets sont soumis à tous les législatifs, que ce soit les budgets cantonaux, les budgets communaux. Toutes les décisions financières sont à chaque fois dans le budget et les débats sont possibles. Si l'idée c'est de prendre des décisions opérationnelles, bien je pense qu'on n'est pas forcément au bon échelon. La seule chose que fait le comité de pilotage, c'est des décisions purement opérationnelles et le comité de pilotage en réfère aux exécutifs communaux. Il s'agit par exemple de décider lorsqu'un montant est au budget pour une étude, et bien d'attribuer précisément cette étude ou de développer des mesures qui ont déjà été acceptées par les législatifs au sein des budgets. Donc là je pense qu'on parle souvent aussi de séparation des pouvoirs et c'est aussi le cas dans tous les projets intercommunaux, les compétences des différents législatifs qui soit communaux ou cantonaux, sont tout à fait respectées, mais ce qu'il se passe au niveau du comité de pilotage, c'est vraiment des éléments opérationnels qui relèvent des exécutifs.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci Monsieur le Président. Je passe la parole à l'interpellant s'il veut s'exprimer.

**Intervention de M. Vuille Côme :** Côme Vuille pour le PLR. Je remercie la municipalité pour ses réponses précises. Juste une petite précision, donc le titre, c'était fait en mars, déposé en mars donc on n'était pas encore au courant de ce qu'il allait advenir en septembre. Le but de l'interpellation c'était d'obtenir des informations qui nous faisaient défauts et on les a obtenues de manière très précise, j'en remercie la municipalité et c'était surtout l'occasion de faire le point sur le dossier pour voir l'avenir. Nous nous réjouissons évidemment de l'octroi de 2,9 millions, signe que le Chablais est une région dont l'importance est reconnue progressivement même à Berne. Maintenant que l'AOMC est en bonne voie par le biais d'un autre fond fédéral, et que l'argent accordé pourra permettre la mise en place de mesures d'aménagement pour la mobilité douce, il convient de remodeler le projet qui devra être déposé, dans quelques années. C'est en ce moment que doit se décider dans quel sens le projet va aller, il ne faut pas louper ce tournant. Comme vous l'avez dit, une séance est agendée au 10 octobre pour évoquer l'avenir du projet. Nous souhaitons que ce soit l'occasion pour envisager un nouveau projet, tenant compte de la situation actuelle et se fondant, bien évidemment, sur le travail réalisé jusqu'à présent, mais en intégrant désormais de nouveau objectif. C'est-à-dire, tout ce qui s'est passé jusqu'à maintenant : les mesures d'aménagements qu'on devra faire, par exemple sur notre territoire communale autour du projet de l'AOMC, qui est un dossier qui a été déposé à l'OFT ; mettre Monthey sur la ligne du Simplon, c'est aussi un élément à intégrer, c'est un postulat qui a été accepté par le Grand Conseil, soutenu par le Conseil d'Etat, etc. Nous souhaitons également que soient intégrés tous les partenaires, c'est-à-dire les députés vaudois, valaisans et les législatifs communaux. Vous parlez avant de la commission permanente que vous ne vouliez pas l'intégrer parce ça relève du Conseil général. D'accord mais quand on voit dans la presse finalement que elle approuve des choses, on sait que ça a été corrigé ici en séance, mais pas dans la presse. La commission Agglo participe quand même, alors il faudrait savoir est-ce que tous législatifs participent ? Est-ce que c'est une information ? Est-ce qu'on participe vraiment ? Nous souhaitons, c'est que tous les partenaires, tous ceux qui doivent prendre des décisions pas opérationnelles mais prendre des décisions pour notre région, exactement, un objectif, une vision ça doit être représentatif et, quoi de plus représentatif que des personnes qui ont été élues pour représenter la population. Ainsi aussi, nous aurons tous un poids plus fort et surtout envers notre population, car si on doit tirer le bilan du projet précédent, c'est surtout ce qui saute aux yeux, c'est le déficit démocratique dont la version précédente a fait preuve et donc, c'est pour ça que nous voulons que tous ces éléments-là soient intégrés dans votre discussion du 10 octobre et nous nous réjouissons si ça peut aller dans ce sens-là et nous vous remercions pour vos réponses.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Monsieur le Président de la municipalité.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Oui merci M. le Président, merci M. Vuille. Alors je vais me permettre quand même de vous remercier de ce que vous avez proposé, je crois que ça va tout à fait dans le sens de ce

qui a été fait jusqu'à maintenant mais de qui sera aussi fait à l'avenir. En disant que les infos étaient manquantes, je crois que c'est un élément qui est peut-être incomplet dans la mesure où la commission du Conseil général qui est en charge de l'agglomération possède toutes ces informations et que c'est des informations qui ne sont pas du tout secrètes, qui peuvent être communiquées et qui ne nécessitent pas forcément une discussion au plenum. Mais le système est essentiel et je salue ce débat qu'on peut avoir. L'AOMC j'en ai pas parlé tout à l'heure mais évidemment que c'est aussi un des éléments qui a été favorisé par tout ce projet d'agglomération. Probablement que sans le lancement de ce projet d'agglomération, on ne serait pas arrivé à ce résultat avec ces 107 millions de projet de déplacement de l'AOMC, financé à 90% par la confédération et ensuite 10% à se répartir entre le canton du Valais et les deux communes de Monthey et Collombey-Muraz. Donc je pense que ça c'est déjà une réussite. Dans le projet futur, des nouveaux objectifs ? Mais évidemment ! Mais simplement parce bon, d'abord parce c'est simplement logique mais aussi parce la confédération nous impose ça. On ne peut pas se permettre de rester à la situation de 1990 pour fixer des objectifs, pour finalement envisager des mesures pour améliorer la mobilité ou l'aménagement du territoire dans notre région. Donc ça c'est une réalité, c'est le cas, vous avez parlé de l'AOMC, je crois qu'on a déjà pu prouver que c'était en bonne voie. Vous avez parlé des CFF, alors il y a différentes variantes qui sont étudiées. Les deux présidents, lors de la séance commune que nous avons eue les des Conseils généraux de Monthey et de Collombey-Muraz, on s'est engagé les deux, tant Stéphane Coppey que moi-même pour améliorer cette liaison CFF en privilégiant la meilleure des variantes évidemment en analysant toutes les possibilités en collaboration avec le canton, vous avez dit que les députés étaient déjà intervenus. Ensuite d'être tous impliqués. Très sincèrement j'ai l'impression, vous parlez de déficit démocratique, c'est vrai qu'au départ, probablement, je n'étais pas à mon poste que j'occupe aujourd'hui, il était difficile de cerner ce projet et de bien comprendre de quoi il relevait. Mais il y a quand même eu passablement de collaboration avec les législatifs : la commission Agglo on l'a rencontrée régulièrement, notre commission, les montheyens ont fait de même, on a fait plusieurs séances communes, il y a eu des conférences d'agglomérations ouvertes aussi à toute la population, il y a quand même eu une volonté d'intégrer un maximum les idées et les représentants de notre région. De dire que finalement, bon il y'avait pas eu de décision de la commission c'est vrai, mais il y'avait eu une validation de la commission, mais vous avez très bien fait de dire « oui, il faut que les décisions se prennent où elles doivent se prendre » et je répète, la compétence de décision, par exemple sur le tracé AOMC auquel vous faites allusion, la compétence de décision elle est là. Elle est là, on parle simplement de compétences législatives. Ce n'est pas une compétence du Conseil général. Simplement dans notre volonté d'intégrer suffisamment tôt à chaque fois les législatifs communaux pour pouvoir prendre vos idées, pour avoir votre avis critique, on vous a intégrés dès le départ, aussi dans la mesure ou les budgets, finalement, seront soumis aux législatifs communaux et vous aurez aussi un mot à dire. En passant si je peux me permettre la boutade, je m'étonne un petit peu que dans les projets de règlements dans lesquels on essaie de vous intégrer rapidement, le PLR a refusé, à chaque fois, de déléguer des conseillers généraux en invoquant la séparation des pouvoirs en disant finalement on va pas se pencher sur un projet sur lequel nous allons de nouveau nous pencher au Conseil général, et bien je crois que là on pourrait invoquer la même séparation des pouvoirs en disant : l'exécutif décide du tracé, le législatif va décider des budget, chacun sa compétence. Donc ça je crois que c'est aussi un élément important et pour la suite, bien je crois qu'on est tout à fait sur la même ligne, la volonté c'est de faire avancer cette région, de pouvoir remodeler ce projet, dans ce qui s'est fait, mais il faut quand même reconnaître que finalement ce projet a eu du succès si on arrive à obtenir près de 100 millions de subventionnement fédéral pour déplacer l'AOMC pour avoir l'infrastructure que nous aurons à Collombey, dans le village de Collombey, qu'en parallèle on obtient aussi près de 3 millions pour des mesures de mobilités douces dans l'ensemble de nos 6 communes, je ne crois pas qu'on puisse dire que jusqu'à maintenant ce projet soit un patent échec. Il y a évidemment des choses à améliorer, c'est certain. On s'engage à le faire, on se réjouit de pouvoir compter sur vous mais il ne s'agit pas de jeter le bébé avec l'eau du bain.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci Monsieur le Président. M. l'interpellant, M. Vuille.

**Intervention de M. Côme Vuille :** Oui, brièvement, c'est simplement je remercie donc de cette vision quand même d'avenir avec des nouveaux objectifs donc on espère que ça va aller de l'avant sur le fond. Je voudrais juste faire 2-3 remarques par rapport à ce que vous avez dit sur le fonctionnement. Les commissions agglo, vous dites qu'elles sont intervenues, elles ont validé des choses. Par rapport au projet Agglo, il était figé déjà depuis 2011 ! Notre intervention elle vise justement à dire maintenant on a le temps, on repart, le projet il n'est pas encore déposé ce qui n'était pas le cas avant. Alors discutons ensemble et échangeons ! C'est plutôt dans cette perspective-là. Nous quand on a vu que la commission Agglo elle était consultée, c'était à titre



d'information, comme la population, sur un projet qui était déjà arrêté. Et c'était ça un peu que nous regrettons. Nous préférons que les choses se passent en amont. Et ensuite sur la séparation des pouvoirs, bien sûr c'est quelque chose de primordial, c'est même dans la loi, dans la constitution on se doit de l'appliquer, mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas non plus discuter pour aller de l'avant, parce que je ne comprends pas votre raisonnement et je ne peux pas le suivre quand vous dites, la municipalité donc c'est la compétence. Elle décide d'un côté, ensuite le Conseil général il votera les budgets. Mais le Conseil général ne votera pas les budgets sur quelque chose qu'il n'est pas d'accord ! Donc autant en discuter avant que de présenter un projet que vous vous heurtez au Conseil général, personne ne sortira gagnant de ce clivage. Ce n'est pas parce que l'on ne met pas des gens du Conseil général dans des commissions du Conseil municipal que le Conseil municipal et le Conseil général ne peuvent pas discuter ! Et je crois d'ailleurs qu'elles discutent quand même passablement sur certains dossiers. Donc c'était juste pour faire ces quelques petites corrections, mais je me réjouis si on voit, si tout le monde va dans le bon sens dans l'avenir pour ce projet.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Monsieur le Président de la municipalité je vous passe la parole.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Je termine très brièvement en tout cas pour ma part simplement pour dire que c'est vrai ce projet d'Agglo il était déjà déposé avant même que nous soyons en charge et je crois qu'on a déjà prouvé, j'ai fait plutôt allusion à tout le projet AOMC tout à l'heure, on a déjà prouvé notre volonté d'intégrer les commissions Agglo, d'intégrer largement aussi les conseillers généraux et de les consulter avant que les dossiers soient déposés. C'est d'ailleurs ce qui sera le cas dans de nombreux dossiers, on y reviendra tout à l'heure dans les informations du Conseil. Vous connaissez notre volonté de transparence totale et de prise en compte de vos avis, aussi des avis de la population, pas seulement du Conseil général, et la volonté de pouvoir échanger suffisamment. Vous avez bien compris que c'était simplement pour vous renvoyer la balle que j'évoquais votre absence dans les séances concernant par exemple les règlements, parce que vous avez raison. A mon avis, vous avez raison, on doit intégrer les conseillers généraux qui ont quelque chose à apporter déjà au départ, dans les commissions du Conseil communal ou en collaboration très étroite avec le Conseil communal. Et je me réjouis de vous y retrouver.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Voilà. L'interpellant a le droit de se déclarer satisfait ou non, et le cas échéant de motiver brièvement sa déclaration. L'interpellant veut-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Je clos ce point et l'interpellation.

Nous faisons une pause de 5 minutes. Profitez un petit peu d'aérer et après nous passerons la parole au Conseil municipal.

Nous reprenons la séance et passons au point 7 de l'ordre du jour, information de l'exécutif. Je passe la parole au Président de la commune, Yannick Buttet.

## **7. Informations de l'Exécutif**

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, quelques informations du côté de l'exécutif, des informations que vous avez peut-être eues mais c'est peut-être l'occasion aussi d'approfondir certaines informations. La 1<sup>ère</sup> qui fera écho à la dernière intervention de Côme Vuille, le Conseil communal a fixé la date du 21 octobre à 19.30 h pour faire une séance d'information publique, ouverte à toute la population, pour être à l'écoute des remarques de cette même population avec comme thème principal le plan de quartier du centre de Collombey, pour pouvoir entendre les soucis de la population, leur présenter aussi le dossier et on y parlera aussi de l'AOMC. Les conseils généraux ont eu l'information en primeur mais il s'agit aussi de donner la possibilité à la population de poser des questions et de s'informer sur ce dossier directement à la source et un petit rappel sur l'agglomération. Donc on est tout à fait dans les thèmes qui ont été évoqués. Une 2<sup>ème</sup> information, vous vous rappelez de la résolution que vous avez acceptée en date du 24 mars dernier, pour étendre le trottoir, pour rallonger le trottoir à Illarsaz, et bien le canton nous a donné sa réponse. Il propose 2 pistes. Donc le 10 juillet dernier il nous a répondu que le canton était prêt, à sa charge, à construire un trottoir jusqu'en limite de la zone à bâtir. Je crois que ça va dans le sens aussi de l'information qu'on vous avait donnée parce que sinon ça créerait un précédent et ça ne respecterait pas les directives cantonales. Pour le reste, il s'engage également à trouver, à étudier, un itinéraire de mobilité douce soit par Tabac-Rhône, soit par le long du canal des Rossettes, jusqu'au secteur de la gouille des Chauderets qui est voué à se développer. Voilà, ça c'est les informations qui nous viennent du canton et la suite qui a été donnée à votre résolution. Je passe la parole à notre Vice-Président,

Olivier Turin.

**Intervention de M. Turin Olivier :** Oui, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux et chers collègues, je crois, si Yves Parvex m'a bien informé que d'abord c'était Jean-Luc Planchamp qui prenait la parole. C'est bon ? Jean-Pierre Veuthey, alors je passe la parole à Jean-Pierre.

**Intervention de M. Veuthey Jean-Pierre :** Voilà Jean-Pierre Veuthey, conseiller communal. Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, donc nous avons été interpellés récemment au sujet de Chauderets-Sablère, justement, et j'avais juste une information à vous donner à ce sujet : que en date du 15 juillet 2014, nous avons reçu une information du tribunal fédéral qu'un acte de recours a été déposé contre l'arrêt du tribunal cantonal rendu le 6 juin. De plus, un ordre d'arrêt des travaux a été notifié par la commission cantonale des constructions, ordre donné aux différentes affectations, ordre donné également par la commission cantonale des constructions de stopper les apports de matériaux effectués par un des propriétaires. Donc à ce sujet, nous attendons désormais le résultat du recours du tribunal fédéral pour poursuivre la mise en pratique des décisions prises et pour commencer les discussions au niveau de la mise en vigueur de ce plan d'aménagement détaillé. Voilà, merci.

**Intervention de M. Turin Olivier :** Voilà donc je crois que maintenant c'est mon tour. Donc je vais juste vous donner quelques informations ayant trait à la rentrée scolaire. Donc pour vous dire que la rentrée scolaire du 18 août s'est très bien passée, qu'elle s'est globalement bien passée également à la nouvelle école de Muraz, qui vient d'ouvrir, qui vient d'être investie par les enseignants et les élèves. Il y a eu quelques couacs mais qui sont relativement mineurs. Si on consulte le tableau qui vous est présenté ici, c'est un tableau relativement intéressant qui vous montre l'évolution des effectifs des élèves de notre commune, école enfantine, école primaire, CO et total. On constate sur ce tableau, donc qui a été mis à jour aujourd'hui, qu'on a passé le cap des 1200 élèves, 1201 aujourd'hui. On peut également se rendre compte sur ce tableau qu'assez paradoxalement, parce que finalement c'est vrai que notre évolution démographique tendrait à avoir beaucoup plus d'élèves, là effectivement on a un effectif relativement stable au niveau du CO, on ne bouge quasiment pas depuis quatre ans en tout cas, ça peut être expliqué partiellement par le fait que l'année passée on a eu pas mal d'élèves qui sont partis au collège de St-Maurice, mais également parce que désormais les élèves en échec en troisième du CO ne peuvent pas, en principe, refaire leur troisième année CO. Donc voilà ce qui explique un petit peu cette stabilité. On peut aussi observer, ce qui est assez intéressant, pour ceux qui ne voient pas je décris, qu'il y a une nette différence entre les garçons et les filles au niveau du CO. 195 garçons pour 156 filles donc là je rassure tout de suite les verts qui pourraient avoir peur que les eaux soient contaminées par des hormones qui déstabilisent un petit peu le ratio hommes/femmes. Non, c'est dû au projet qui s'appelle SAF, donc le sport-étude. Dans ce sport-étude cette année il y a 35 élèves qui en sont rentrés au sport-étude et pis vous savez que le sport-étude, c'est surtout des garçons, donc ça explique en grande partie cette différence entre les garçons et les filles. Parmi ces 35 élèves, il y a 28 élèves du sport-étude qui viennent de communes avoisinantes et parmi ces communes avoisinantes, 9 élèves hors-canton. Au niveau de l'école primaire, on voit également qu'on passe de 623 à 653 élèves mais pour un nombre de classes qui n'a pas changé depuis 2011, on est toujours à 30 classes. Il faudrait atteindre 666 élèves précisément pour demander l'ouverture d'une classe supplémentaire. Actuellement on en est à 21.8 élèves par classe alors qu'on peut demander une ouverture de classe dès 22 élèves. Pour vous donner aussi un exemple, parce que ça c'est des moyennes théoriques, au niveau par exemple des écoles enfantines, on a des grandes disparités dans la commune par rapport au nombre d'élèves, certaines classes enfantines possèdent bien plus que 22 élèves, pour quelles raisons ? Bien c'est simplement parce qu'aux Neyres, par exemple mais Illarsaz également, les classes sont très très petites puis comme on fait une moyenne au niveau communal, et bien forcément les classes de plaine sont parfois beaucoup plus remplies, en l'occurrence peut-être qu'on peut faire une anecdote que là en l'occurrence les Neyres disons, ne peuvent pas se sentir défavorisés. Pour finir, une information sur le chantier des Perraires, dont on a eu un été extrêmement pluvieux comme vous le savez. Cette météo pluvieuse a engendré quelques problématiques sur le chantier, ces problématiques ne permettront sans doute pas d'ouvrir la nouvelle aile et de l'occuper dès la rentrée scolaire 2015-2016, mais dès les vacances d'automne 2015 donc ça veut dire que les élèves devront attendre deux mois à peu près jusqu'aux vacances d'automne pour investir ces nouveaux locaux. Ces nouveaux locaux, bon le déménagement sera simplement réalisé entre l'ancienne aile et la nouvelle aile, donc les désagréments ne seront pas trop importants. Egalement vous parler de l'école enfantine des Perraires, cette école enfantine elle va rester à l'endroit où elle est actuellement, donc à l'endroit de l'ancienne crèche en tout cas pour une année, voire davantage. Voilà donc j'en ai fini avec mes informations et je vous remercie. Jean-Luc.

**Intervention de M. Planchamp Jean-Luc :** Merci. Bien, à mon tour de vous donner quelques informations au niveau de police-circulation. Tout d'abord on va commencer par les zones 30, c'est venu plusieurs fois ici devant le Conseil, j'aimerais juste signaler une chose, je répète un peu la marche à suivre, c'est qu'on décide d'homologuer une zone à 30km/h, on fait une demande au canton. Après le canton homologue provisoirement cette zone et pendant une année il y a des contrôles et si le 85% des véhicules roulent inférieur à 36km/h, après une année la zone est définitivement homologuée. Par contre, si ce quota de 85% n'est pas atteint, nous devons prendre des mesures complémentaires et refaire un contrôle pendant une année. Alors là-dessus ce qu'on vous montre c'est tout simplement toutes les parties striées, village par village, toutes les zones qui sont actuellement à 30 à l'heure, certaines sont en voie d'homologation, certaines sont définitivement homologuées. Vous avez Collombey. Vous voyez assez ou bien ? C'est juste une petite information, c'est un peu loin, un peu petit pour le fond... Après vous avez Muraz. Il n'y a pratiquement plus de quartier habité qui n'est pas sous 30 à l'heure. Après vous avez les Neyres, on les oublie pas nous aussi. Après, il y a Illarsaz et en dernier, c'est fini. On n'a pas six villages dans la commune. Ok. Ça c'était la première information. La deuxième information, nous avons dû pour des raisons de sécurité beaucoup, redéfinir toutes nos zones commerciales et industrielles de la commune. Il y a pour des raisons, effectivement de sécurité lorsqu'on doit chercher une adresse exacte pour un sinistre, un truc comme ça ou un accident et puis aussi pour des données GPS, pour la Poste aussi. Donc vous voyez là-dessus, là aussi c'est très petit, je m'excuse pour ceux qui sont au fond de la salle, on a dû redéfinir tout ça et parallèlement à ça on a dû renuméroter tous les bâtiments qui se trouvent dans toutes les zones commerciales. Ça a été un boulot de fou et là je tiens à remercier en tout cas le service technique parce que ça n'a pas été évident de numéroter les bâtiments, de penser à la future numérotation des futurs bâtiments qui risqueraient de s'implanter dans les années qui suivent, de respecter les axes de circulation en prenant compte le côté gauche et le côté droit, numéros pairs et numéros impairs. Vous pouvez vous imaginer le boulot qu'il y a eu pour faire cette histoire-là mais en l'occurrence vous voyez là-dessus toutes les zones, même si c'est très difficile à lire, elles ont toutes été classées, numérotées et nommées. La troisième info, nous avons dû là aussi, pour des raisons de sécurité, poser des panneaux sur toute notre zone industrielle Reutet et Bovéry. Ces panneaux, l'appellation exacte c'est : zone interdiction de parquer avec plaques complémentaires, excepté les places marquées. Pourquoi nous avons dû faire ça ? D'ailleurs vous voyez qu'on l'a encadrée complètement cette zone parce qu'il y a du parking sauvage dans tous les coins. On parque sur la route, sur le territoire communal, sur la route cantonale et il a fallu sévir et c'est sur la demande de plusieurs citoyens qui sont venus nous trouver qu'on a commencé à analyser ce projet pour trouver cette solution qui maintenant permet d'amender les véhicules qui pourraient faire obstruction à la circulation ou bien pour des raisons de sécurité. Voilà, je crois que c'était les 3 infos que j'avais. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Y a-t-il d'autres informations de la municipalité ? Ce n'est pas le cas. Je clos ce point et passe au point 8 de l'ordre du jour.

## 8. Question

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Avant de passer la parole à la salle, je demande à la municipalité, s'il y avait, la dernière fois, des réponses à laquelle vous n'avez pas répondu et qu'il fallait répondre ce soir ? Ce n'est pas le cas. Je passe donc la parole aux conseillers généraux qui peuvent poser des questions à l'intention de la municipalité. Monsieur Turin.

**Intervention de M. Alexis Turin :** Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, j'ai 2 questions pour le PLR sur un même sujet, la piscine. Je vais commencer par la 1<sup>ère</sup> puis ensuite, peut-être c'est plus simple si la municipalité peut déjà amener la réponse. Je pense qu'il pourra pour la 1<sup>ère</sup>. Alors pour la 1<sup>ère</sup> question, ça concerne l'état de notre piscine parce que l'on se fait un peu de souci, semble-t-il qu'elle a été refaite il n'y a pas longtemps, des frais assez importants, mais souvent les élèves loupent la piscine. Alors on aimerait savoir est-ce que l'on va pouvoir résoudre ce problème ? Et puis une sous-question à cette 1<sup>ère</sup> question c'est : Que font les garde-bains quand la piscine est fermée. Est-ce qu'ils sont au chômage technique, est-ce qu'ils font autre chose, est-ce qu'ils sont payés quand même ? Voilà, merci pour les réponses pour cette 1<sup>ère</sup> question.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Merci à M. Turin pour cette question, c'est vrai, vous avez raison, cette piscine nous cause certains soucis. Et puis il faut dire que non seulement elle nous cause certains soucis, on avait eu de grandes discussions à l'époque vous aviez suivi du côté de l'assemblée primaire pour quelle était l'option à choisir, la meilleure option à choisir. Le Conseil de l'époque avait décidé d'investir de l'argent dans

la réfection de cette piscine qui semblait la solution la moins onéreuse du moins la plus efficace du côté du calcul coût/bénéfice. Il y a eu certains problèmes au départ, dans le réglage de cette piscine, c'est un dossier qu'on suit de très près. Il faut aussi dire que cette année, vous faites allusion au fait que les enfants n'aient pas pu aller plusieurs fois à la piscine, on a vraiment, vraiment pas eu de chance. On est, durant le chantier du doublement de l'école des Perraires, un ouvrier avec sa pelle mécanique a arraché le système de chauffage, ce qui fait que la température de la piscine a chuté. Que finalement, à une ou deux semaines d'intervalle, la buse de chloration qui semble-t-il ne devrait jamais se casser, je ne suis pas un technicien, ne devait jamais se casser, vous savez, c'est toujours le truc qui n'arrive jamais ailleurs mais qui arrive chez nous, donc la buse s'est également cassée un jour. Et qu'on a eu de nouveau un autre problème sur le chauffage. Du côté du chauffage, il faut savoir qu'il y a des normes très strictes, je n'ai plus la température précise en tête. Je pensais à 28°, donc si l'eau n'est pas à 28°, les enfants ne vont pas à la piscine. Le chiffre, sous toute réserve hein, mais donc c'est un chiffre qui m'avait aussi impressionné, puis moi je me disais : mon gamin, si l'eau elle est à 24, il est allé tout l'été à la piscine alors qu'elle était bien plus fraîche ! Toujours est-il que si cette norme n'est pas respectée, la direction des écoles est très stricte, ils disent elle ne respecte pas la norme, donc les enfants ne vont pas à la piscine. Raison pour laquelle plusieurs fois au début de cette année les enfants ont raté la piscine. C'est un problème qui semble résolu et pour le reste de l'infrastructure, on suit toujours ça de près, avec les entreprises qui ont monté l'installation, en leur faisant aussi assumer leur responsabilité. Quant à la situation des garde-bains, alors il faut dire qu'on ne parle pas de centaine d'heures, mais évidemment que ces heures-là, quand la personne est déjà sur place et qu'elle s'aperçoit que la température est trop basse et bien, ces heures-là sont évidemment payées à cette personne. Mais on ne parle pas de plusieurs garde-bains, on parle d'une personne qui a cette responsabilité pour l'ensemble des élèves.

**Intervention de M. Alexis Turin :** Merci pour les réponses. La 2<sup>ème</sup> question je pense que peut-être celle-ci méritera peut-être une petite réflexion puis nous apporter la réponse dans une prochaine séance. C'est la problématique du temps de déplacement depuis l'école de Muraz jusqu'à la piscine. Actuellement ils regroupent les heures de piscine une semaine sur deux, ça fait 90 minutes, 2 x 45. Mais pour se déplacer depuis Muraz jusqu'à la piscine, ça fait 25 minutes aller-retour x 2, donc ça fait 50 minutes. Le changement dans les vestiaires c'est plus rapide pour se déshabiller, mais moins pour se rhabiller donc environ 25 minutes. On rajoute 50 à 25, ça fait 75 minutes, 90 – 75 on se croirait au compte est bon. Ça fait 15 minutes de piscine. Alors bon il y a des solutions qui sont esquissées par les maîtresses ou les maîtres, mais c'est un réel souci du corps enseignant. Quelle solution on pourrait trouver à cette problématique ? Est-ce qu'on pourrait éventuellement voir avec le bus urbain ou une autre solution ? Puis j'ai aussi la même sous-question qu'à la 1<sup>ère</sup> question, c'est que pendant que les élèves se déplacent pendant 50 minutes, la personne qui est garde-bain et qui donne les cours de piscine, comment c'est organisé ? Est-ce qu'elle est aussi payée à attendre que les élèves arrivent ? Et même chose quand ils se déshabillent. Merci pour cette réponse mais je pense que l'on peut peut-être attendre pour la réflexion.

**Intervention de M. Olivier Turin :** Monsieur le Président, Madame, Monsieur, chers collègues. Donc pour la 1<sup>ère</sup> partie de la réponse je peux vous répondre ce soir. Pour la 2<sup>ème</sup> partie de garde-bain bon je peux simplement vous indiquer que ce garde-bain est payé à l'heure, donc peut-être que je pourrais aussi fouiller un petit peu pour savoir un peu plus exactement. La 1<sup>ère</sup> question. Vous savez, ce sujet il est traité déjà depuis quelque temps au sein de la commission scolaire mais également on est en contact avec les parents, donc c'est vrai que c'est un sujet qui est finalement d'actualité mais qui est connu. On a un peu tout entendu sur ces trajets scolaires, entre l'école de Muraz notamment et la piscine. On entendait aussi des chiffres qui étaient disproportionnés. Bertrand Copt, le directeur des écoles a fait deux fois le trajet. Enfin une fois il l'a fait avec une classe de 1<sup>ère</sup> primaire, et puis ensuite il a simplement chronométré, mais sans les accompagner, parce qu'on ne voulait pas non plus qu'il y ait un vice dû à son accompagnement. Le bilan est le suivant, c'est une classe de 1<sup>ère</sup> primaire je répète, avec en plus une petite fille qui est légèrement handicapée donc qui marche beaucoup moins vite. Et bien, le bilan c'est 18 minutes. Oui, oui, ça a été chronométré, c'est une réalité ! Deux fois en plus ! Donc ces 18 minutes sachant que souvent les enfants partent au début de la récréation, ces 18 minutes sont quasiment absorbées par le temps de récré, entre guillemet. Donc après effectivement, il y a encore les changements. Je vous assure les enfants se changent aussi relativement vite. Et somme toute, le temps de piscine atteint quasiment les 45 minutes. 45 minutes qui sont jugées amplement suffisant par les profs, en tout cas, dans le sens où les petits se fatiguent, disons, on plus vite froid dans l'eau et qu'il ne faudrait surtout pas excéder ce temps de 45 minutes. Voici finalement le bilan qu'on a tiré, qui a montré que finalement que le trajet n'était pas excessif entre Muraz et la piscine. Par contre, on peut aussi

soulever un autre problème. Il n'y a pas que Muraz ! Les enfants des Corbier vont également à la piscine aux Perraires. De ce côté-là on n'a jamais, enfin en tout cas à ma connaissance il n'y a pas eu de souci, de plainte particulière et pourtant le temps de trajet est relativement similaire.

**Intervention de M. Alexis Turin :** Oui bon moi ...

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Juste vous annoncer ; je m'excuse mais c'est pour le PV...

**Intervention de M. Alexis Turin :** Tout à fait Monsieur le Président. Alexis Turin pour le PLR. Les temps de déplacements, enfin voilà, moi je me fais le relai de maîtresses et de maîtres d'école, M. Copt s'il les a tirés ou attachés pour aller plus vite bon ben chacun fait comme il veut, mais je crois qu'il faut rester réaliste ou bien il faut prendre une fois des enfants et puis faire le trajet. Mais de dire qu'il y a 45 minutes de piscine, je transmettrai cette information puis je pense que l'on me rira au nez quand je transmettrai cette information. Mais je pense qu'il faut être sérieux. Ce n'est pas 45 minutes de piscine qu'ils ont les élèves, mais est-ce que l'on n'arrive pas à trouver une solution avec ce bus urbain par exemple qui tourne régulièrement ? C'est une idée, je ne sais pas si c'est la solution mais je ne crois pas qu'il y a 45 minutes de piscine.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Peut-être en complément, alors dire quand même que cette situation on l'a pas prise à la légère, je crois qu'Olivier Turin l'a dit, c'est une situation qu'on nous a relevés au départ, je crois que c'est lié à la modernité du centre scolaire si je peux me permettre, parce on a parlé tout à l'heure d'un système qui fonctionnait très bien, à 7h24 le matin depuis 1999 et vous souteniez aussi cette position. Je vous rappelle, en bon Morian que les classes primaires vont à pied à la piscine depuis des années, peut-être que vous-même lorsque vous étiez petit, vous étiez allé à la piscine à pied, donc ça j'imagine que c'était une réalité et on parlait des 1<sup>ère</sup> et des 2<sup>ème</sup> primaires. Et je comprends que vous vous fassiez le relais de ces enseignants et je sais que certains enseignants, notamment de degrés plus importants et plus élevés avec des enfants plus grands qui devraient quand même marcher plus vite, qui pourraient peut-être se déplacer aussi à vélo ou avec d'autres moyens de locomotion, et bien trouvent ce trajet trop long. Alors c'est vrai, on a essayé de chercher des solutions, il y a des enseignants qui donnent rendez-vous directement sur le site de la piscine à leurs élèves, de manière à éviter ce trajet, à n'avoir qu'un des deux trajets de 18 minutes. Alors j'ai bien entendu votre position, moi j'étais aussi assez sceptique, on a dit on va être très honnête, on fait un chronométrage. Maintenant on est très honnête, on a fait un chronométrage et Olivier Turin l'a dit, le directeur des écoles était présent avec le groupe. On lui a reproché d'être présent en disant « mais quand il y a deux enseignants, ça va beaucoup plus vite, ce n'est pas normal ». Alors il a rechronométré sans le dire à une enseignante de première primaire et il s'est avéré que cette enseignante seule a été plus rapide qu'en présence du directeur. Donc là je pense que c'est difficile de remettre en question, alors bien sûr qu'ils ne feront pas toujours 18 minutes, mais c'est quand même une réalité. Pour le bus urbain, il y a deux éléments je pense. On a analysé cette possibilité, on n'exclut rien et s'il y a quelque chose à changer on le fait volontiers, mais il s'agit quand-même d'avoir certains éléments en tête. Tout d'abord c'est la répartition des coûts, alors c'est important de savoir aussi que ce bus urbain a un coût, ce n'est pas simplement dire « oui, c'est de la poche communale à la poche communale », mais l'élément surtout, et Olivier Turin l'a dit tout à l'heure, c'est surtout l'égalité de traitement. L'égalité de traitement, comment vous voulez expliquer à un enfant de Collombey ou à des parents de Collombey qui ont leur enfant au Corbier, dire : « Ben ton enfant doit aller à pied simplement parce le bus urbain ne passe pas devant ton école. Et parce que tu habites à Collombey ou parce que tu es scolarisé à Collombey, et bien tu iras moins longtemps à la piscine que les gens de Muraz parce qu'ils peuvent profiter du bus urbain. » Bon, toujours est-il que ça c'est un élément aussi qui est très important du côté des écoles, je pense que vous savez toutes et tous la sensibilité des questions qui touchent aux écoles, à chaque fois qu'on parle de thèmes scolaires, l'égalité de traitement c'est vraiment une ligne qu'on se doit de tenir de notre côté pour avoir une certaine justice. Mais on étudie la chose, on a vu que la direction des écoles s'occupait aussi de ce dossier et puis notre municipal, notre Vice-Président qui est d'ailleurs en charge aussi des écoles, a déjà rencontré de nombreux parents et a discuté aussi avec les enseignants concernés. Donc on ne traite pas ce problème à la légère, mais on se doit aussi de maintenir vraiment une justice au niveau des différents élèves de notre commune.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Juste vous annoncer...

**Intervention de M. Olivier Turin :** Olivier Turin. J'ai peut-être un petit complément aussi pour vous dire qu'il n'y a non plus pas une rigidité absolue. Il y a toujours eu un certain budget qui a relativement faible à ma connaissance, c'est fr. 4'000.- par année pour le transport scolaire lors des périodes un peu défavorables, lorsqu'il neige, qu'il pleut, qu'il fait froid. Donc ce n'est pas non plus un refus absolu, c'est surtout d'affecter les coûts des transports publics lorsque cela se justifie.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** M. Alexis Turin, je veux juste vous demander par rapport à la sous-

question, est-ce que ça a été répondu ou pas ? Ou est-ce que M. Olivier Turin pourra apporter un complément d'information la prochaine fois ? Alors M. Olivier Turin apportera un complément d'information la prochaine fois. M. Sallin.

**Intervention de M. Didier Sallin :** Donc Didier Sallin, PDC. Vous avez peut-être vu dans les journaux ce dernier week-end, que ce soit dans « le Nouvelliste », que ce soit dans « Le Temps », que ce soit dans le « 24 Heures », donc nous avons la raffinerie de Collombey-Muraz qui refait un petit peu les gros titres. En fait il y a deux volets dans la question. Premier un volet plutôt économique et le deuxième plutôt environnemental. Le premier c'est : le titre c'était « le marché du raffinage qui est finalement peu rentable » ça veut dire que l'entreprise elle-même, comme celle de Crissier, est un risque ? Finalement ça fait trois variantes, c'est soit on a une poursuite des activités avec le directeur en place, ou alors on parle de vente et de collaboration. Et finalement la troisième variante c'est, on en a déjà parlé ici, c'est qu'est ce qui se passe lors d'un abandon de l'activité. Concernant celle de la poursuite des activités, ce que l'on a pu voir aussi dans les journaux, c'est que le directeur de l'établissement, aujourd'hui, a été condamné en Italie pour ses activités passées dans la raffinerie italienne qui a été fermée entre-temps. Alors la question qui suit dans le cadre de la poursuite des activités de la raffinerie, est-ce que ça a une conséquence dans notre relationnel avec cette raffinerie, et si oui quelles sont-elles ?

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je passe la parole au Président de la municipalité.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Monsieur le Conseil général, Mesdames, Messieurs. Alors je crois que cette question se justifie tout à fait aujourd'hui, je permettrais de répondre peut-être dans le sens inverse, d'abord sur la question de la condamnation du directeur en Italie et puis ensuite sur les informations que nous avons du côté de la commune sur la situation actuelle. Alors évidemment quand on voit qu'un directeur d'une raffinerie, qui a son siège sur notre commune, a été condamné pour des faits liés à des pollutions dans un pays voisin, ça n'est pas de nature à nous rassurer et ça nous pousse plutôt à maintenir, en collaboration avec le canton, une ligne stricte, mais je crois que c'est cette ligne que le Conseil communal, dès le début, a voulu maintenir. Je le répète encore une fois, la volonté du Conseil communal c'est de maintenir cette usine dans laquelle je rappelle il y a environ 270 employés directs, donc c'est 270 familles qui vivent de la raffinerie directement, après il y a tous les emplois qui sont liés. Mais, de ne faire aucune concession sur le respect des règles environnementales, donc là je pense que c'est très important aussi, c'est la ligne que le Conseil a suivie et évidemment quand on a appris cette condamnation, et bien ça ne nous a pas rassurés et on a augmenté notre attention sur ce contrôle comme on a encore le dossier de l'assainissement du bruit, qui est de compétence communale et qui se trouve actuellement en traitement, donc plutôt en procédure. Du côté de la situation actuelle, je pense que vous avez bien résumé les trois variantes qui sont possible et je ne serai pas aussi optimiste que « Le Nouvelliste » de samedi qui disait : « il n'y a aucun souci pour les emplois ». Ça veut dire que d'après les informations qu'on a aujourd'hui, les trois variantes restent ouvertes. Donc l'issue de ce qui va se passer avec le site de la raffinerie aujourd'hui n'est pas du tout fixée d'après les quelques informations que nous avons du côté du Conseil communal. Donc les trois variantes restent tout à fait d'actualité. Ce qu'on peut vous dire simplement c'est que le canton, également suit ça avec attention, qu'il a nommé un groupe de travail dans lequel la municipalité est représentée et le communal a désigné Sandra Cottet-Parvex comme responsable du dossier environnemental et de la raffinerie, pour représenter Collombey-Muraz au sein de ce groupe de travail.

**Intervention de M. Didier Sallin :** Merci, Didier Sallin pour le PDC, une dernière petite question concernant le cas de l'abandon. Quel est le statut de la motion parlementaire que vous avez déposée concernant le financement obligatoire de ces assainissements par les entreprises durant leur période de vie ?

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Alors malheureusement, cette intervention parlementaire a été refusée mais par quelques voix au niveau du Conseil National, je vais probablement revenir avec une proposition qui sera un peu différente pour essayer quand même de faire passer une idée de ce type-là, qui concerne toutes les friches industrielles, mais en particulier des installations comme celles qu'on a sur notre territoire, aussi par exemple l'usine de Monthey qui se porte mieux aujourd'hui mais qui pourrait, un jour ou l'autre, poser problème. Donc je rappelle simplement, si l'usine devait partir et n'était pas en mesure de payer son assainissement et bien il reviendrait à la commune de Collombey-Muraz d'assurer le démantèlement de l'installation. Evidemment que tout seul on ne pourrait pas payer, on parle évidemment de plus de 100 millions d'après les estimations grossières, donc vous imaginez bien des conséquences importantes pour notre commune et pour notre canton et là il n'y a pas d'aide fédérale qui est décidée. Contrairement au sol où je vous l'ai rappelé tout à l'heure, pour le sol il y a une aide fédérale qui peut se monter jusqu'à 40% si il doit y avoir une dépollution du sol. Mais pour le simple démantèlement, on estime à plus de 100 millions le

démontage et le traitement de ces différentes installations et ça c'est un élément qui reviendrait vraiment à notre charge.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** M. Vuille.

**Intervention de M. Côme Vuille :** Côme Vuille pour le PLR. Qu'en est-il du règlement sur les parkings dont le Conseil municipal a parlé dans la presse cet été ? On nous avait annoncé que le sujet viendrait en automne devant le Conseil général, or rien ne figure à l'ordre du jour, il n'y a pas eu non plus d'information de l'exécutif à ce sujet. Merci de nous informer de ce qu'il en est dans ce dossier.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je passe la parole au Conseil municipal, M. Planchamp.

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Mesdames et Messieurs, donc Jean-Luc Planchamp. Je vais vous répondre. Il est encore en travail, nous avons encore travaillé à la commission de police la semaine passée dessus, tout simplement parce que suite à l'article du « Nouvelliste » il y a eu beaucoup de réactions dont un communiqué de presse du groupe PLR, plus beaucoup de réactions de citoyens. Ça nous a interpellés ces réactions puis on s'est dit : le projet n'est encore pas abouti, on le remet en commission de police, ce que nous avons fait la semaine passée. Maintenant vous dire les décisions de la commission de police, je ne peux pas vous les dire du fait que ça n'a pas encore été présenté au Conseil municipal à mes collègues, mais nous avons pris des décisions qui vont en partie dans un autre sens. Un peu aussi dans le sens des réactions que nous avons provoquées, en réalité. Après il y a encore l'histoire du règlement. Le règlement nous l'avons peaufiné, nous l'avons retravaillé, il est maintenant soumis au juriste de la commune pour déterminer les points, pour pas qu'on fasse un vice de forme ou truc comme ça. Voilà, est-ce que j'ai répondu ? Oui, le Président encore.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Si je peux juste me permettre sur ce point, c'est vrai qu'on avait eu beaucoup de réactions, elles n'étaient pas toute négatives ! Je pense que c'est important de le dire aussi, Jean-Luc Planchamp l'a dit, et c'est aussi la preuve de la volonté du Conseil communal d'être à l'écoute des différentes remarques qu'on a eues pour encore optimiser ce règlement et je crois qu'on avait eu l'occasion de le dire, je ne sais plus si on avait échangé dans la presse ou à la radio, peu importe, on avait eu l'occasion de dire que ce règlement n'était pas encore rédigé, que c'était simplement les lignes directrices qui avaient été décidées et qu'il était encore dans la commission de police. Donc on est comme d'habitude resté à l'écoute de ces impulsions qui sont venues, tant du côté PLR que de la population pour maintenir le cœur du projet. Ce qui va venir de la commission de police, ça ne sera pas quelque chose de fondamentalement différent mais, pour tenir compte de certaines adaptations qui permettent à ce projet d'être encore meilleur.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** M. Vuille.

**Intervention de M. Côme Vuille :** Oui, juste pour remercier le Conseil municipal, je pense c'est vraiment une bonne chose que comme vous avez dit il y a eu un débat donc qui s'est fait déjà dans la presse, puisque vous avez communiqué d'abord dans la presse donc maintenant que le débat a été fait, qu'on a entendu un peu tous les avis aussi de la population et tous les partis se sont exprimés, je pense que c'est très bien votre idée de reprendre et puis d'aller dans ce sens là, plutôt que nous devoir refaire ce travail au plenum, donc je voulais vous remercier pour cette attitude.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Mme Hohenauer.

**Intervention de Mme Maryline Hohenauer :** Maryline Hohenauer. Alors pour reprendre une phrase de notre Président de commune qu'il aime bien : « je vais être honnête, soyons honnêtes », ce soir je suis particulièrement déçue et j'espère, vraiment, ne plus l'être à l'avenir. Lors de la séance du Conseil général du mois de mars, j'ai posé des questions précises, dont j'espérais des réponses à la séance, au moins, du mois de juin. Je n'en ai pas eues, et ce soir je n'en ai toujours pas. Il s'agit bien sûr, vous l'aurez deviné, de la sécurité des zones 30 dans le village de Collombey donc, je reviens à la charge. A Sion, lors de la dernière séance du Grand Conseil, les mêmes problèmes de sécurité que ceux dont je relève à quasiment chaque séance, sont relevés. Ainsi, une interpellation urgente du PLR, puis un postulat urgent de l'UDC, sont traités. En même temps il y a une pétition en cours pour la remise en place des quelques : un passage piétons sur trois, qui ont été enlevés en Valais. D'ailleurs si vous voulez signer la pétition, vous l'obtenez sur Facebook sur la page « T'as où ton passage piétons ». Et oui, enlever un passage piéton n'enlève pas les piétons. Donc je suis convaincue et je continuerai à me faire la porte-parole des parents en souci, révoltés, dont même certains pensent que la municipalité se moque d'eux. Ainsi tous les jours je suis en contact avec des situations dangereuses sur le chemin de l'école et pourtant non, je ne suis pas une phobique de la sécurité. Mais en cette année, même lors des rencontres avec les parents et les maîtres, ils en parlent. Les maîtres d'école en ont même parlé, qu'ils en parlaient lors de la commission scolaire. Alors ma question ce soir elle est double, elle est pour M. Planchamp et aussi au Président de la commission scolaire M. Turin. Première question :

pour le carrefour dit de « la Meunière », qu'avez-vous prévu ? Voilà c'est vrai, il y a un an que les bornes ont été rajoutées pour, selon moi, protéger le bâtiment. Mais le bilan est toujours aussi catastrophique que quand ils ont été installés. Le conseil simple, l'ajout des ces bornes stimulent les élèves et les adultes à traverser comme des électrons libres. Ainsi, au lieu de traverser simplement sur un passage piéton, ils traversent partout, sur toute la largeur. Les parents se parquent le long de la haie et cela crée des embarquements dangereux, des dépassements scabreux, à cela s'ajoutent les vélos. C'est vraiment l'anarchie et cette situation est inadmissible. Vos passages piétons régleraient le problème. Pour rappel, l'art. 4 de la loi sur la circulation routière, que je vous ai déjà cité, dit que dans les zones 30, il est toutefois permis d'aménager des passages pour piétons lorsque des besoins spéciaux, en matière de priorité pour les piétons, l'exigent, notamment au bord des écoles et des homes. D'ailleurs, c'est tout à fait possible. Il y en a un devant l'école de Muraz, il y en a un autre devant le passage à niveau de St-Didier à Collombey, puis un autre à Clos-Novex sur la petite route qui part, qui rejoint le rond-point du garage Ford. Alors avez-vous étudié, comme demandé en mars, la possibilité de déplacer la patrouilleuse adulte qui fait actuellement traverser les élèves du côté de Montagnier et pour rappel, elle le fait toujours traverser les élèves à environ 50 mètres d'un passage piéton protégé par des feux, donc très sécuritaire. Et il y a urgence maintenant. Il y a possibilité de faire mille fois mieux avec vraiment très peu de frais. Il s'agit juste de quelques bidons de peinture jaune. Ça c'est ma première question, et puis ma deuxième question c'était juste pour avoir un bilan après sept semaines d'école et de travail pour les deux nouvelles patrouilleuses engagées avec le nouveau concept de Winterthur. Pouvez-vous nous donner un premier bilan ? Voilà je vous remercie de m'avoir écoutée et je me réjouis d'entendre vos réponses et j'espère que les choses vont bouger Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je passe la parole au Conseil municipal, M. Planchamp.

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Alors je vais prendre dans l'ordre un peu ce que vous avez dit. Il y a déjà un terme qui m'a choqué un peu, c'est qu'on se fout un peu de certaines personnes. Personnellement, je n'ai pas la prétention, ni l'intention de le faire mais si vous y croyez, ça c'est votre propos. Après, l'histoire de pétition en cours sur les passages protégés, je dois quand même vous dire qu'on quand même été surpris lorsqu'on a eu les premiers contacts avec le canton. Ça a été vraiment de longue haleine, ils sont venus plusieurs fois, on a dû se battre pour conserver les passages qui nous restent, on a dû se battre pour en créer d'autres parce que certains étaient enlevés, je ne vais pas revenir là-dessus, je crois que je vous avais présenté lors d'un Conseil général tous les plans, tout ce qui avait été aménagé. Maintenant sur les routes cantonales, est-ce que nous avons le choix ? Oui nous avons le choix de négocier, ce que nous avons fait le mieux possible. Ce n'est pas parfait, on le concède que ce n'est pas parfait. On l'entend dans la presse qu'il y a beaucoup de communes qui réagissent contre cette « Via Secura » qui vient de la confédération. Mais voilà, vous dire de faire plus au niveau de ces passages protégés, je pense que le maximum, en tout cas de notre côté, a été fait. La marge de manœuvre est très très faible par rapport au canton. C'est eux qui décident sur le territoire cantonal. Après vous parliez des sécurités des zones 30, je vous ai montré tout à l'heure un peu les quartiers, c'est clair que de l'endroit où vous êtes peut-être que ce n'était pas très visible ce qui était affiché, mais je vous montre volontiers toutes les zones qui ont été créées, toutes les zones qui sont en voie d'homologation et toutes celles qui sont homologuées. Aucun souci de ce côté-là. Maintenant le carrefour de « la Meunière ». Le carrefour de « la Meunière » nous crée effectivement beaucoup de soucis. Nous crée des soucis du fait de l'indiscipline de certains parents, je dois le dire et il faut le dire devant tout le monde aussi, que si il y avait pas trop d'indiscipline des parents, le problème ne serait peut-être pas aussi aigu que ça. D'avoir mis ces obstacles, je dirais un peu... ils sont flexibles ces trucs là ! On a pensé que ça empêchait en tout cas les voitures de stationner sur l'arrondi, sur le trottoir devant ce bâtiment. Et effectivement, pour l'instant, ça a que déplacé le problème. Nous en avons parlé, tout récemment encore, à l'état major de police pour trouver une solution, déjà pour faire de l'ordre effectivement. Je vous rappelle aussi que c'est quand même une zone 30, on ne peut pas faire n'importe quoi là-bas, on ne peut pas rouler à 50km/h, donc normalement si on respectait une certaine vitesse, on devrait quand même avoir le minimum d'indulgence par rapport à tout ce trafic piéton, ce trafic d'écolier qu'il y a. Après l'anarchie, passage protégé, je crois que j'en ai parlé un peu. Tout le monde réagit, maintenant il y a des communes qui veulent revenir en arrière et cette pétition, oui j'en ai entendu parler. Physiquement je ne l'ai jamais vue d'ailleurs, en tout cas elle ne m'est jamais parvenue. Je ne sais pas si elle aura de l'effet, mais pourquoi pas si vous estimez devoir la remplir, remplissez-la ! Le patrouilleur adulte. Non j'aimerais juste finir avec ces zones 30. Vous savez que la police de Monthey a obtenu son radar, vous savez que nous allons participer à hauteur de, il coûte fr. 36'000.- donc le tiers c'est nous qui le payons, fr. 12'000.-, ça avait été mis dans les budgets de cette année donc ça sera pas dans les budgets 2015. Et puis l'objectif de ce radar, il est justement d'abord de les poser aux abords des écoles, ça c'est



l'objectif prioritaire. D'abord les écoles, d'abord les établissements sociaux et ensuite, on attaquera les zones 30. Vous savez que le canton ne pose pas, en principe, le radar dans les zones 30, sauf si vraiment le besoin se fait sentir et lorsque les polices municipales font l'acquisition d'un radar, tout est géré par le canton. C'est-à-dire que chaque 15 du mois, peut-être que c'est une information que vous ne savez pas, la police municipale doit donner au canton, le plan de positionnement des radars, donc c'est tout géré par le canton. Bien sûr qu'on va le mettre dans ce coin là-bas aussi. Après, la patrouilleuse adulte, ça c'est aussi un projet que j'avais expliqué, si je me souviens bien lors d'un Conseil général. C'est un projet pilote qui n'existe pas en Valais, c'est le premier. Donc c'est simplement d'accompagner les enfants à traverser, pas de bloquer la circulation comme un patrouilleur scolaire traditionnel. Cette « patrouilleuse », ou cette surveillante, ou cette accompagnatrice est chargée d'observer le comportement de l'enfant. S'il regarde sur la gauche, s'il regarde sur la droite, s'il s'arrête avant de traverser et il intervient, elle intervient en l'occurrence puisque c'est deux personnes féminines, elles interviennent pour corriger l'enfant et dans le cas échéant, arrêter la circulation si c'est nécessaire, d'où le port du gilet qu'elles ont. Ce projet, nous allons faire le bilan, donc il a commencé à la rentrée scolaire, et nous allons faire le bilan d'ici un peu près deux semaines avec la police municipale. On voulait laisser passer pour voir qu'est-ce qu'on devrait corriger, si on doit corriger quelque chose. Par exemple dans le projet initial de Winterthur, vous l'avez souligné, après un mois et demi, deux mois, normalement la patrouilleuse ne devrait plus porter de gilet, du fait qu'elle est connue des enfants et ça semblerait que ça ait un effet différent dès le moment où elle ne porte plus de gilet. Pour l'instant nous avons décidé de le conserver. Voilà donc si on devait faire un bilan, laissez-nous encore deux semaines parce qu'on va tirer un bilan de ce projet, mais qui a l'air d'être bien emmanché en tout cas. Merci.

**Intervention de Mme Maryline Hohenauer :** Maryline Hohenauer de nouveau. Alors est-ce que vous pouvez répondre, s'il vous plaît, qu'avez-vous prévu pour le carrefour de la Meunière ?

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Alors ce que je peux vous dire, ce soir en tout cas, je vais le remettre à l'ordre du jour de la prochaine commission de l'état-major de police, je vais voir ce qu'on peut faire. On va trouver des mesures et que je vous signalerai la prochaine fois, pour ce carrefour là.

**Intervention de Mme Maryline Hohenauer :** Merci, et en ce qui concerne la patrouilleuse qui fait traverser les enfants à Montagnier, que vous m'aviez dit la dernière fois que vous vous pencherez sur le sujet.

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Oui, on s'est penché et on n'a pas trouvé disons « stupide » peut-être, le positionnement de cette personne. Et j'ai pris l'avis de beaucoup de personnes, beaucoup de gens qui, ou bien de parents qui accompagnent les enfants ici, elles m'ont demandé pourquoi cette question, sincèrement.

**Intervention de Mme Maryline Hohenauer :** Parce qu'il y a un feu protégé à 50 mètres, ce qui fait une économie d'une patrouilleuse. Si vous prenez la même patrouilleuse puis vous la déplacez côté Meunière ! Les enfants sont en sécurité côté Montagnier, ils appuient sur le bouton, tous les feux passent au rouge.

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Et vous pensez que tout le monde va utiliser les feux 50 mètres plus loin ?

**Intervention de Mme Maryline Hohenauer :** A ce moment là, vous enlevez le passage piéton de l'autre côté si vous aimez ça.

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Merci beaucoup, c'est ce que j'attendais de votre réponse. Non, c'est une plaisanterie. (... rire dans la salle ...)

**Intervention de Mme Maryline Hohenauer :** Alors personnellement, moi, ça ne me fait pas rire. Je suis en souci pour le carrefour de la Meunière. Aujourd'hui encore je suis descendue de la voiture pour expliquer aux enfants qu'on ne jouait pas à courir d'un côté et de l'autre juste par défiance parce que j'arrivais avec mon auto. Donc moi je trouve vos réponses un peu légères depuis le temps que je vous en parle et puis je me réjouis vraiment de voir quelque chose de concret se passer. Pourquoi vous vous obstinez à ne pas remettre des passages piétons au carrefour de la Meunière ? Moi je ne comprends pas quel est l'intérêt de ne pas en avoir.

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Alors la Meunière je vous ai déjà répondu. Je vous donnerai vraiment une réponse précise la prochaine fois. Ça je l'ai noté. Après je passe la parole au Président qui veut intervenir.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Madame la conseillère générale, si je peux me permettre, je ne reviendrai pas sur les mots de mon collègue du Conseil communal qui déplorait finalement des mots que l'on trouvait peut-être un peu trop fort sur la situation. Alors vous savez la dernière période, mais Jean-Luc Planchamp ne peut pas le savoir, on a eu, je pense, des personnes plus nombreuses que celles qu'on entend aujourd'hui, qui nous disaient combien la situation au Montagnier était dangereuse et

probablement que c'était vrai justement en raison des feux. Vous jugez que non, mais apparemment les parents qui ont des enfants de l'autre côté de la route et pas du côté où vous habitez jugent la situation d'une manière différente et toujours est-il que là-bas c'est une route à 50 km/h ! C'est une route où justement les feux apparemment génèrent un certain danger parce qu'il y a des bouchons, il y a des queues, une visibilité qui n'est pas toujours bien réglée et que les enfants, on essaie de les éduquer, vous avez dit vous-même, c'est difficile même dans le secteur de la Meunière, on essaie de les éduquer les enfants à traverser parfois même en-dehors du passage piétons. Donc c'était un danger qui était très grand, raison pour laquelle il y avait eu la décision à l'époque de mettre cette patrouilleuse adulte. Dans le secteur de la Meunière, je pense qu'il y a aussi des choses à faire. Jean-Luc Planchamp a dit qu'il allait revoir ça avec la police. Toujours est-il qu'on est dans une zone 30 et là je pense que la 1<sup>ère</sup> mesure c'est ces fameux contrôles radars, maintenant qu'on a un radar. Je ne suis pas un fan, tous ceux qui m'ont connu déjà la dernière période savent combien j'ai combattu ce radar, mais on voit maintenant que c'est une nécessité dans notre commune. On a d'énormes demandes de gens, en particulier à proximité des écoles et dans les zones résidentielles pour poser ce radar. Et ça, c'est une solution qu'on peut vous donner à court terme. Mais quand vous dites, il suffit d'acheter de la peinture jaune et puis de poser ça au milieu de la route, ce n'est pas si simple. C'est le canton qui décide des emplacements des passages piétons et le fameux article que vous avez cité, nous on peut faire la demande. Mais au final c'est toujours la commission cantonale de signalisation qui va décider, ou non, de la possibilité de mettre ce passage piétons. Donc même si nous on le réclame, comme vous, chaque 3 mois, si le canton nous dit non, malheureusement on ne pourra pas poser ces différents passages piétons et on pense que là, dans les zones 30 si on commence à vouloir mettre par exemple un patrouilleur et je pense Jean-Luc Planchamp l'a dit, où est-ce qu'on le mettrait finalement pour traverser quoi, la rue de Pré Raye ? Ou pour traverser la rue de la Gare ? Et après, pourquoi est-ce que l'on ne ferait pas la même chose à Muraz. Je pense que quand je vois le chemin des Condémines maintenant, avec tout le cheminement des élèves on l'avait déjà dit à l'époque, dans la réflexion sur la circulation, il y a aussi beaucoup d'élèves sur cette rue, à proximité des commerces. Il semble qu'aux Neyres ce soit aussi la même chose, donc dans tous les villages c'est la même chose. On a justement mis à l'époque ces zones en zone 30 km/h, en zone de rencontre pour sécuriser la situation des enfants. Je pense que la 1<sup>ère</sup> des mesures, bon c'est d'abord les parents, ça je pense qu'on est tous d'accord. C'est d'abord aux parents à élever leurs enfants et à faire en sorte qu'ils ne soient pas dans les meneurs de la fronde au niveau de la route, mais surtout c'est d'abord de travailler avec ce radar pour voir si les vitesses sont respectées.

**Intervention de Mme Maryline Hohenauer :** Je vous remercie pour la réponse, je me réjouis beaucoup de voir le radar en fonction. Au sujet des mots que j'ai dit, que certains pensent que la municipalité se moque d'eux, je ne parle pas de moi, je me refais la porte-parole de ce que j'entends, et puis je me réjouis de voir des mesures demandées, et j'espère que c'est quelque chose qui est traité en urgence au Conseil. Je vous remercie.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Merci à vous et on compte sur vous pour dire à ces parents que vous croisez tous les jours, que ces mots là sont faux.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Voilà je vous remercie. Je clos le débat. M. Planchamp nous attendons une réponse sur la Meunière, lors de la prochaine séance. Comme vous l'avez dit, vous nous parlerez des mesures concrètes. Je passe la parole à M. Schmid.

**Intervention de M. Daniel Schmid :** Schmid, ADG. J'aurais une question concernant le tram. J'ai assisté, comme beaucoup de mes collègues à la séance d'information, c'est un projet très intéressant pour nous. J'aurais deux questions, concernant la rue St-Didier, si j'ai bien suivi, le passage à niveau sera fermé. Alors ma question : qu'en est-il des gens qui habitent de l'autre côté, c'est-à-dire du côté Rhône, est-ce qu'ils devront longer par le chemin goudronné en direction de la gare CFF ? Deuxième question concernant l'aspect financier, bon on l'a dit 90% sera subventionné par la confédération, du restant 5 à 7% par le canton, et concernant la commune de Collombey et Monthey, on a parlé de la commune de Collombey et Monthey, mais étant donné que les communes de la Vallée vont bénéficier par des gains de temps, est-ce qu'il est prévu une péréquation avec ces communes là ? Pis dernière question, qui est en lien quand-même, concernant ces 2,9 millions qu'on a obtenu pour la mobilité douce dont, si j'ai bien compris, fr. 700'000.- pour notre commune, est-ce qu'il y a un délai de réalisation ? Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je passe la parole à la municipalité, à son Président.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Oui, Monsieur le Président, Monsieur le conseiller général, Mesdames, Messieurs. Alors merci pour cette question, concernant l'AOMC et la rue St-Didier, alors effectivement d'après les projections à l'heure actuelle, mais je vous rappelle vous étiez tous ou presque présents lors de

la présentation, qu'on en est au début de la planification, les projets de détails sont quand-même bien avancés, mais on est quand même au début du processus. Il semble qu'au vue de la pente que le train devrait prendre pour pouvoir sortir du tunnel et de la gare souterraine qui se trouvera à proximité du Corbier, et bien que la rue St-Didier serait fermée au trafic des voitures. C'est vrai. La volonté c'est, à l'heure actuelle, de maintenir un passage mobilité douce, il faudra encore voir, est-ce qu'il faut le maintenir précisément à cet endroit, est-ce qu'il faut le déplacer plus en amont ou plus en aval. Ça avait déjà été évoqué à l'époque, les gens étaient pas toujours très favorables mais je peux imaginer que les gens du quartier soient plutôt contents de cette nouvelle et que ce soient plutôt les automobilistes qui profitent de transiter, parfois, par la rue St-Didier, sans respecter le 30km/h, pour certains qui risquent de monter aux barricades. Pour les gens du quartier, c'est une plus-value qui est assez nette, vous avez plus de trafic de transit entre les centres commerciaux et le centre du village, donc l'église de Collombey donc on peut imaginer que les gens soient favorables. Evidemment pour les gens qui sont côté Rhône, et bien pour venir au village de Collombey, ils devront faire le tour soit par le Corbier où les feux pourront être supprimés, vu qu'on aura plus le train mais on aura un rond-point et le trafic sera fluide, mais ils pourront surtout venir à pied ou à vélo au centre du village de Collombey par ce passage de mobilité douce qui pourrait être créé. Concernant les communes de la Vallée, est-ce qu'elles paient ou pas ? Je pense que c'est une proposition que je mets très volontiers sur la table. Je ne suis pas certain qu'on ait forcément un écho positif, dans la mesure où la base légale ne leur impose pas ce paiement. Elles vont peut-être se montrer solidaires, elles risquent aussi de nous demander d'être solidaire sur le financement des remontées mécaniques ou d'autres infrastructures dont nous bénéficions aussi et que les communes de la Vallée paient. Mais je mets volontiers ce sujet sur la table et, concernant les 2,9 millions, est-ce qu'il y a un délai de réalisation ? Et bien ça, c'est un élément qu'on devra voir avec la confédération, évidemment qu'il y aura un délai de réalisation mais il sera à discuter avec la confédération, dans la mesure où notre projet a été retenu de manière partielle, il s'agit ensuite de signer une convention commune, qui fixe les délais de réalisation. Il faut aussi savoir qu'il y a déjà certains investissements que les communes de l'Agglo ont effectués ! On n'a pas attendu que Berne décide et ça on vous l'a dit plusieurs fois, que Berne décide pour poursuivre dans le développement de cette agglomération et l'amélioration, notamment, de la mobilité et de l'aménagement du territoire, mais surtout de la mobilité. Donc là, il y aura un délai de réalisation, mais il s'agira d'échelonner aussi ça en fonction de notre capacité financière et, en accord avec la Confédération.

**Intervention de M. Daniel Schmid :** Merci pour ces réponses concises.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Mme Cretton.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Oui, Nathalie Cretton. Alors j'ai deux petites questions, enfin deux questions. Une toute courte : est-ce qu'on a trouvé des acheteurs pour les pavillons scolaires des Perraires ? C'est ma première question, pis ma deuxième question est un peu plus longue, enfin longue, je ne veux pas vous embêter longtemps. Ça concerne les nuisances sonores générées par Tamoil, et vous en avez juste parlé du bout des lèvres. Donc au mois de mars 2014, la commune, avec la collaboration du service de la protection de l'environnement, devait assigner à Tamoil deux experts devant régler la problématique du bruit. Ces deux experts c'étaient Eugène Hoffman et Lander Schmid. Or, j'apprends que Tamoil a fait opposition, au mois de mai, sur le fond et sur les personnes choisies. La commune a, elle par contre, décidé de poursuivre la procédure lancée. J'aimerais juste savoir où ça en est ? Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je passe la parole au Vice-Président de la municipalité.

**Intervention de M. Olivier Turin :** Oui Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Non, les pavillons scolaires n'ont pas encore trouvé preneur.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Madame la conseillère générale, Mesdames, Messieurs, concernant la problématique du bruit, bien la procédure suit son cours, donc nous on répond aux différents échanges d'écritures, comme dans toutes procédures, et puis on attend avec impatience le résultat de cette problématique là. On peut imaginer que dans le contexte actuel, et bien Tamoil laisse travailler ses avocats, mais se penche pas forcément, précisément, sur cette problématique. On a vu ces derniers jours, on en a parlé tout à l'heure qu'ils ont, apparemment, d'autres dossiers prioritaires de leur côté, mais ça c'est une problématique qui n'a rien à voir avec eux. La procédure suit son cours.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Alors juste une question, toujours Nathalie Cretton, c'est de savoir qu'est-ce qu'on a moyen de pression ? Rien ?

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Je crois que quand une procédure juridique est en cours, il faut d'abord attendre l'issue de cette procédure, si on nous donne raison, et bien il y aura une nouvelle possibilité de recours, je crois que ça c'est toujours la même chose avec des voies juridiques qui existent et puis si on devait

perdre et bien il s'agirait pour nous de tirer les conséquences et on repartirait de toute façon sur une ligne assez fermée. Durant une procédure juridique, on voit mal des moyens de pressions qu'on pourrait avoir à notre disposition.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Alors merci pour la réponse.

**Intervention de Mme Bertrand Fontannaz :** M. Jean-Pierre Rouiller.

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller :** Jean-Pierre Rouiller, j'ai une petite remarque, question concernant la route cantonale entre Collombey-le-Grand et Collombey, dite Route de la Fin. Sur cette route, vis-à-vis des grilles d'évacuation, pour les autres surfaces, la chaussée s'affaisse profondément alors que l'ensemble de cette artère a été refaite il y a peu. Lors des pluies, des flaques d'eau encombrant la chaussée sur une grande longueur, d'où risque d'aquaplaning. Les piétons sur le trottoir sont éclaboussés par les projections d'eau, ainsi que les usagers deux roues. S'agissant certainement d'une malfaçon sur ce secteur, est-ce que le canton a été avisé de cet état pour corriger le problème qui va s'accroître avec le prochain hiver ? Y a-t-il aussi une garantie à faire valoir si la commune a participé ou non directement, financièrement à cette réfection de la chaussée. Je vous remercie d'avance pour vos démarches.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je passe la parole au Président de la municipalité.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Monsieur le conseiller général, alors vous imaginez bien qu'on a remarqué cette situation très chaotique, vous avez raison, dans ce secteur. On s'est informé auprès du canton, exactement les mêmes questions que vous venez de poser et il semble que le canton à l'époque était conscient du budget qu'il a utilisé pour faire cette route et qu'il n'avait, probablement, pas investi suffisamment en faisant une route, je ne veux pas dire au rabais, mais en faisant une route vraiment avec les budgets minimaux. Raison pour laquelle le canton lui-même a dit qu'il ne pouvait pas invoquer une garantie, parce qu'ils ont fait ça en toute connaissance de cause. Alors on le regrette, on l'a relevé auprès du canton, on espère que nos députés puissent nous aider, mais on sait que dans la situation financière actuelle du canton, il y a peu de chance que ce soit une priorité. On le relève volontiers, encore une fois, auprès du canton.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Y-a-t-il d'autres prises de parole. M. Vuille.

**Intervention de M. Côme Vuille :** Côme Vuille pour le PLR, ma question concerne la mise en œuvre du règlement communal d'organisation. En effet celui-ci a été approuvé par ce Conseil général le 28 octobre 2013, puis en votation populaire en novembre 2013 et le Conseil d'Etat l'a homologué le 18 décembre 2013. A l'art. 15, il est indiqué que le recueil des actes législatifs communaux est consultable en ligne et c'est vrai que le règlement sur les déchets y figurent, par exemple. Mais si on regarde sous « police » il s'agit encore du règlement de la PIHL et non pas de la convention en vigueur avec Monthey. J'aimerais donc savoir comment c'est passé le processus pour appliquer l'art. 15 du RCO, dans quel délai les corrections pourront être apportées conformément à notre règlement et enfin, si l'on pouvait être averti quand le recueil des actes législatifs de notre commune sera à jour. Je vous remercie pour votre réponse.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Monsieur le Président de la municipalité.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Monsieur le conseiller général, Mesdames, Messieurs, et bien je vous remercie pour votre question. Concernant le règlement de police, en fait le règlement de police qui prévaut actuellement, c'est toujours le règlement qui a été décidé avec la PIHL. Donc le règlement qui se trouve sur le site est le règlement actuellement en force. La convention dont vous parlez règle la collaboration entre la ville de Monthey et la commune de Collombey-Muraz, donc c'est exactement ça, contrairement au règlement de police qui règle le comportement des citoyennes et des citoyens, qu'est-ce qui est autorisé, qu'est-ce qui ne l'est pas, les heures d'ouvertures habituelles des magasins, des commerces. Pardon, pas des magasins, je pense aux établissements publics et autres. Donc le règlement qui est actuellement en vigueur est le règlement de la PIHL. Jean-Luc Planchamp pourrait vous en dire davantage sur la refonte commune de ce règlement avec la ville de Monthey.

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Alors où c'est qu'on en est avec ce règlement, il est très simple, on en a encore parlé ce matin en état-major. Le canton a fait une ébauche d'un règlement de police valable pour toutes les communes. Il nous l'a soumis, c'était juste avant les vacances au mois de juin à peu près, mois de mai mois de juin. Monthey nous a soumis leur règlement qu'ils avaient déjà pré-travaillé sur le règlement cantonal. Nous l'avons lu, nous l'avons adapté. Par exemple, je prends un exemple, les stations-lavage ça figure dans ce règlement, la situation à Monthey où les stations-lavage des véhicules sont sur les extérieurs, où il n'y a pas de zone habitable, pis nous en plein centre du côté de Montagnier, ça change avec les heures d'ouvertures, les heures d'exploitation de ces trucs. Donc nous avons fait une contre-proposition à Monthey parce que l'idée ça serait quand même qu'on ait un règlement commun, qu'il y ait pas, mise à part certains

détails comme les heures là que je viens de citer. Suite à ça, il est reparti à Monthey, ils l'ont retravaillé et maintenant nous apprenons qu'il y a une nouvelle mouture du canton qui va nous arriver d'ici la fin de l'année. Ça veut dire que, et Monthey et notre commune, nous allons devoir à nouveau retravailler sur une deuxième version de ce règlement cantonal qui va être appliqué pour les communes. Si j'ai pu répondre le plus précis possible.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Cela étant, on a répondu à la situation pour le règlement de police mais si vous remarquez, donc nous de notre côté, on va reconstruire encore une fois si on a omis de mettre certains actes législatifs, cela étant, si vous remarquez que le site n'est pas tout à fait à jour, site qu'on essaye d'ailleurs de moderniser pour l'année prochaine, vous aurez un montant au budget de manière à, justement, retrouver plus facilement ces différentes informations, et bien vous pouvez directement transmettre ces informations à l'administration qui mettra immédiatement les éléments en ligne.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** M. Vuille.

**Intervention de M. Côte Vuille :** Oui, juste un petit peu difficile, pour vous faire les remarques de ce qu'il manque si on ne sait pas exactement. Donc c'est surtout par rapport aux conventions, dans le sens, si elles ont quand-même des effets, là on entend parler des modifications de la deuxième version, on nous dit : « alors le radar, il vient parce qu'il est lié avec Monthey, de toute façon on n'avait pas le choix de le faire ». Quand on doit prendre des décisions ici, je pense qu'il faut aussi qu'on sache nous sur quel texte juridique vous travaillez, il y a quand même des effets pour la commune alors au moins qu'on sache quelles conventions nous lient, lesquelles sont en force, faire un listing et qu'on puisse, nous législatifs, avoir les informations sur tous les actes juridiques qui lient la commune.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** A ma connaissance, mais je vais contrôler ça, à ma connaissance les conventions ne sont pas des éléments à publier dans le recueil public des actes législatifs, c'est des actes qui relèvent plutôt du contact entre exécutifs et ce n'est pas des actes qui sont publics. On vous donne volontiers les éléments, je veux dire, on parle maintenant législatif donc je pense qu'on parle de deux choses différentes. On ne parle pas du recueil public des actes législatifs sur lequel vous devez trouver tous les règlements qui ont un effet pour les citoyennes et les citoyens, les conventions ne sont pas destinées à être publiées sur les sites internet, mais évidemment que comme conseillers généraux, dans le cadre de vos attributions, vous aurez accès à toutes ces informations.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Mme Delarze.

**Intervention de Mme Madeleine Delarze :** Madeleine Delarze, ADG. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'ai une question concernant un bâtiment en décrépidité à la route de Tabac-Rhône 4 à Illarsaz. C'est une bâtisse ravagée par les éléments que tout passant peut voir en se promenant sur la route de Tabac-Rhône à Illarsaz. Un constat facile de désordre ambiant, un modèle d'insalubrité et aussi de dangerosité au vue de véhicules stockés à l'intérieur et aux alentours de la bâtisse. Des mobil homes en piteux état complètent l'inventaire ainsi que des objets de toute sorte. A ce qu'il paraît, une famille avec enfants, dont un en bas âge, habitent ces lieux. A chaque fois que je passe devant cette propriété, je me sens coupable de ne rien faire devant une telle désolation. Empruntée mais surtout anxieuse pour ces enfants, je demande est-ce que la commune est au courant de cette situation ? Si oui, quelles sont les possibilités de remédier à cet état de chose sans nuire à la famille ? Comment être sûr que cette famille vive dans des conditions correctes et sans danger ? De plus, je suis bien obligé de mettre en avant les problèmes flagrants liés à cet endroit en prenant connaissance du plan d'aménagement détaillé du secteur Tabac-Rhône, ainsi que du règlement intercommunal de police, art.46 entre autre. En vous remerciant de votre réponse, avec mes sincères remerciements.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je passe la parole au Président de la municipalité.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Madame la conseillère générale, Mesdames, Messieurs, concernant ce bâtiment de Tabac-Rhône vous avez raison de vous sentir coupable et vous pouvez imaginer que nous nous sommes sentis coupables bien avant vous parce que c'est une situation qui était connue, et c'est une situation qui a été traitée. Il y a trois axes dans cette situation. Le premier axe est toute la question du bâtiment et vous l'avez dit, c'est un bâtiment qui est en décrépidité, qui est en très mauvais état, compte tenu du fait, et vous l'avez également rappelé, qu'il se trouve dans le secteur de Tabac-Rhône, c'est une compétence de la commission cantonale des constructions. Commission cantonale des constructions que nous avons alertée il y a déjà de nombreux mois, je ne peux pas vous donner ce soir la date précise mais je pourrais vous donner tous les échanges d'écriture que nous avons eus avec eux, de manière à mettre la pression sur la commission cantonale des constructions pour qu'elle soit active en faisant notamment remarquer que dans d'autres cas, elle était très rapide à agir et que dans un cas qui pour nous,

nous semblait prioritaire et qui pouvait mettre en danger la vie, non seulement d'adultes, mais aussi d'enfants, et bien on trouvait qu'elle était relativement passive. La commission cantonale des constructions a fixé des délais à la personne concernée, certains travaux, alors vous me direz ce n'est pas grand-chose mais certains travaux, urgents de sécurisation, il me semble que certaines poutres étaient vraiment complètement moisies et qu'il y avait un risque d'effondrement de ce bâtiment. Ces éléments là ont été effectués et ce dossier est suivi par la commission cantonale des constructions. Donc il y a des délais qui ont été fixés, et il y a un suivi qui a été effectué.

Le deuxième axe, c'est tout l'axe de la question des enfants qui y vivent, notamment de l'enfant en bas âge, vous l'avez dit c'est vrai il y a un enfant en bas âge qui vit dans ce secteur. Nous avons déjà alerté les instances compétentes et encore au printemps dernier, nous avons écrit une lettre musclée à l'office de la protection de l'enfance pour qu'ils aillent effectuer un contrôle sur place. Le résultat du contrôle nous a plus qu'étonnés puisqu'on nous a, en gros, dit «mais écoutez, occupez vous de ce qui vous regarde, la situation est très bonne sur ce secteur, il n'y a absolument, du côté de l'OPE, rien à faire». Donc ce n'est pas dire que nous sommes restés en retrait.

Et le dernier axe, le seul axe sur lequel nous avons une prise directe, vous avez raison, c'est le dépôt de véhicules et de caravanes sur ce secteur. Nous avons déjà mis la pression l'année dernière, de nouveau je n'ai pas la date précise en tête, et les véhicules avaient été évacués. Entre-temps, le propriétaire de ce bâtiment a récupéré des véhicules d'un garage en faillite et a trouvé la bonne idée, la fois où on avait été contrôlé il avait enlevé tous ses véhicules, il en restait deux qu'il devait évacuer mais il avait enlevé le gros. Et entre temps, il a récupéré tous ces véhicules à un garage en faillite et la procédure de notre côté est en cours actuellement, donc les échanges d'écritures ont eu lieu, il y a de nouveau une procédure aussi à respecter, on ne peut pas seulement venir avec la dépanneuse et enlever les véhicules, mais la procédure est en cours et de notre côté, on ne tolérera pas un dépôt sauvage de véhicules ou de caravanes sur n'importe quel emplacement de notre territoire.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Autre question ? Ce n'est pas le cas. Je passe au point 9.

## 9. Divers

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je passe la parole au plénum, si quelqu'un veut s'exprimer. Mme Cretton.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Nathalie Cretton, j'ai appris que dans certaines déchetteries on pouvait venir amener des gros matériaux, enfin des objets plutôt encombrants qu'on a plus envie d'utiliser, mais qui pourrait peut-être rendre service à d'autres personnes. Est-ce que ça serait imaginable de mettre ceci aussi dans notre déchetterie ? Je ne sais pas, genre des meubles ou des choses comme ça qui pourraient rendre service à d'autres personnes, je sais qu'à Troistorrents par exemple, ça se fait.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** C'est une question ou une remarque ?

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Ouais alors c'était peut-être encore dans la question. Je suis désolée...

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Bon, on posera la question sous divers. M. le Président je vous passe la parole.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Madame la conseillère générale, Mesdames, Messieurs, alors merci pour cette question. A l'heure actuelle, c'est vrai que sur le site de Satom, il y a une interdiction de faire ce genre de micmac, ça peut servir à certains c'est vrai, toujours est-il, vous imaginez avec la circulation qu'il y a déjà sur le site quand vous allez déposer vos déchets, à certaines heures il y a déjà beaucoup de circulation. Si vous avez encore des gens qui veulent venir récupérer ce que vous venez déposer, ça pourrait poser certains problèmes. Et puis ce qui est difficile souvent, c'est de savoir qu'est ce qui serait digne d'intérêt parce que ça pourrait être délicat de dire : «dépose dans ce conteneur, ce qu'on imagine que quelqu'un puisse récupérer ». On a vu que des fois avec des associations qui récupèrent, soit disant, les meubles, elles ont un peu de difficulté à venir les chercher alors on ne voit pas dans quelle mesure ça pourrait marcher. Mais on veut bien poser la question à la Satom, puis si vous nous transmettez, peut-être, les informations que vous avez sur la manière dont fonctionne la déchetterie qui accepte ce dépôt-vente ou reprise, et bien on prend volontiers ces infos.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Une autre remarque ?

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Juste, alors ça c'est un divers, c'était pour rebondir sur M. Olivier Turin, alors je voulais juste relever que les filles du CO, pour moi elles ont plutôt de la chance, vu qu'elles

## CONSEIL GENERAL

---

sont en infériorité, elles ont plus de choix avec les garçons. Voilà, merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Dans l'assemblée, M. Kamerzin.

**Intervention de M. Raymond Kamerzin :** Raymond Kamerzin, UDC. Je veux juste faire une petite remarque ou un petit complément par rapport à l'histoire de la piscine et des heures de piscine effectives. On parle d'¼ d'heure, on parle de 45 minutes de piscine, à mon avis c'est bien, il ne faut simplement pas oublier, peut-être tout le monde n'est pas au courant, que la piscine n'est pas obligatoire dans le cadre scolaire donc on pourrait très bien arriver, un jour, à suppression totale de la piscine et je pense que même si c'est ¼ d'heure ou 20 minutes de piscine, ça serait mal fait. Voilà.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci pour ce complément d'information. Dans le plénum, M. Zürcher.

**Intervention de M. Cédric Zürcher :** Cédric Zürcher, du PLR. On voit ce soir qu'on a traité finalement toute une série de postulats, d'interprétations, on voit aussi que pour une fois on ne va pas finir une séance le lendemain. Pour les personnes comme moi qui n'ont pas la chance de commencer le travail à 8h00 ou 8h30, c'est vrai que c'est agréable pour une fois d'avoir une nuit qui fasse au minimum cinq heures et tout ça pour dire, qu'au niveau du Bureau c'est vrai que ça serait bien de se pencher sur la possibilité d'organiser éventuellement plus de séances. Je sais que ça a un certain coût d'organisation mais finalement on voit que c'est aussi mieux pour les débats, on a plus de temps, on est moins stressé, on peut aller peut-être plus au bout des choses et peut-être d'avoir une séance de plus sur l'année pour un petit peu étaler ces soirées, et bien c'est peut-être une chose à réfléchir.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je vous rassure, il y a même la proposition une fois de faire un samedi comme ça on a toute la journée. Le Bureau est entrain de l'analyser. D'autres remarques dans le plénum ? Ce n'est pas le cas, Monsieur le Président de la municipalité, si vous voulez encore vous exprimer.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai une simple remarque pour le protocole, vous avez dit au départ que la commission qui traite de l'analyse des salaires n'a pas pu rendre son rapport en raison des vacances des administrations communales, j'aimerais juste, pour la bonne tenue du protocole, dire qu'il ne s'agit pas des vacances au sein de l'administration communale de Collombey-Muraz, mais plutôt des autres administrations communales cumulées, parce qu'il y avait la volonté d'effectuer des comparaisons, donc évidemment qu'on a eu des vacances chez nous, mais ce n'est pas uniquement les vacances de nos employés communaux qui ont empêché la commission de travailler mais aussi des autres administrations.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Ce point sera rajouté donc sous les divers. Est-ce qu'une autre personne désire s'exprimer ? Alors vous voyez, nous arrivons en-dessous de trois heures, avec la pause. On aurait même pu faire une pause de cinq minutes plus longue, on serait juste-juste dans les délais. Ceci étant, je vous remercie pour cette soirée, et vous souhaite un bon retour chez vous et à la prochaine. Merci.

La séance est close par M. Bertrand Fontannaz à 22h25.

### LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT  
Bertrand Fontannaz

LE SECRETAIRE  
Samuel Rouiller

